

Tableau de bord de l'apprentissage artisanal

Année scolaire 2017-2018

Edition 2019

AUTEURS

Catherine Elie, directrice des Etudes et du développement économique
Mylène Reboul-Salze, chargée d'études

© Institut Supérieur des Métiers – Septembre 2019

L'ISM souhaite que la diffusion des résultats de cette étude soit la plus large possible – Les citations doivent mentionner la source.



L'artisanat représente en 2017 près de 1,4 million d'entreprises, soit environ un tiers des entreprises du secteur marchand et emploie 3 millions d'actifs salariés et non salariés.

Cet ensemble économique est juridiquement défini par la loi 96-603 du 5 juillet 1996 : relèvent de l'artisanat toutes les entreprises exerçant, à titre principal ou secondaire, l'une des 500 activités de fabrication, de transformation, de réparation, ou de prestations de services définies par Arrêté du 10 juillet 2008 relatif à la Nomenclature d'activités françaises du secteur des métiers et de l'artisanat (NAFA). En 2017, 85% des entreprises, soit environ 1,2 million, exerce une activité artisanale à titre principal.

D'autres conditions sont posées pour relever de l'artisanat :

- Être immatriculé au Répertoire des métiers tenu par les Chambres de métiers et de l'artisanat ;
- Être économiquement indépendant ;
- Ne pas employer plus de 10 salariés lors de la création.

Constitué principalement d'entreprises de moins de 20 salariés, l'artisanat regroupe de fait quatre grandes familles d'activité :

- **L'artisanat du BTP** : ce secteur regroupe les TPE des métiers du terrassement, du gros œuvre (maçonnerie, charpente, couverture), et du second œuvre et des travaux de finition (électricité, plomberie, plâtrerie, peinture...);
- **L'artisanat de l'alimentation**, qui comprend les métiers de bouche (boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, boucherie, charcuterie, poissonnerie, etc....), les TPE de l'industrie agro-alimentaire (fabrication artisanale de boissons et d'aliments), ainsi que la restauration rapide artisanale (crêpes, food-trucks....);
- **L'artisanat de fabrication** : relèvent de ce secteur toutes les TPE de l'industrie manufacturière : le travail du bois et de l'ameublement, la fabrication textile, l'habillement, l'imprimerie, le travail des métaux, la mécanique générale et la sous-traitance industrielle, la bijouterie-joaillerie, la prothèse médicale, le travail du verre, de la céramique, etc.
- **L'artisanat des services** englobe notamment les transports (taxis/VTC, entreprises de déménagement, ambulances), la coiffure et l'esthétique, la blanchisserie, la cordonnerie, les services de réparation, les services automobiles....

L'étude porte sur les apprentis formés au sein de ces entreprises. Les données sources (l'enquête SIFA) ne permettant pas d'isoler les entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers, sont retenus les apprentis employés dans des entreprises de moins de 20 salariés immatriculées dans 326 codes NAF pour lesquels existe une correspondance totale avec la nomenclature des activités artisanales (NAFA), ainsi que les entreprises de moins de 20 salariés du code 8130Z (Services d'aménagement paysager). La méthode et la liste des codes figurent en annexe.

Sommaire

I – L’apprentissage artisanal renoue avec une dynamique de développement	5
1.1 La reprise des entrées en apprentissage se confirme	6
1.2 Les entreprises artisanales emploient 34% des apprentis formés en France	8
<i>[Zoom sur le poids de l’artisanat dans la formation aux métiers]</i>	9
1.3 L’embellie s’observe dans la plupart des secteurs d’activité	10
1.4 Une dynamique de développement plus forte dans les territoires de l’ouest	13
<i>[Zoom sur la dynamique de l’apprentissage en Ile-de-France]</i>	17
1.5 Des effectifs en hausse dans tous les niveaux de formation	18
<i>[Zoom sur les CFA des Chambres de métiers et de l’artisanat, 1^{er} réseau de formation]</i>	21
1.6 Le taux d’apprentis en emploi à l’issue de leur formation progresse à nouveau	22
II – Les parcours d’entrée et de formation aux métiers poursuivent leur diversification	25
2.1 Les politiques de formation des secteurs d’activité sont multiformes	26
<i>[Zoom sur l’apprentissage dans les métiers d’art et du patrimoine]</i>	27
2.2 Importance des parcours de reconversion	29
2.3 Ex-collégiens et jeunes adultes apprentis	31
<i>[Zoom sur les femmes dans l’apprentissage]</i>	33
2.4 Apprentissage et formation tout au long de la vie	34
2.5 L’apprentissage, principale voie de formation et de renouvellement des emplois	38
Annexe méthodologique	41



I. L'apprentissage artisanal renoue avec une dynamique de développement

1.1

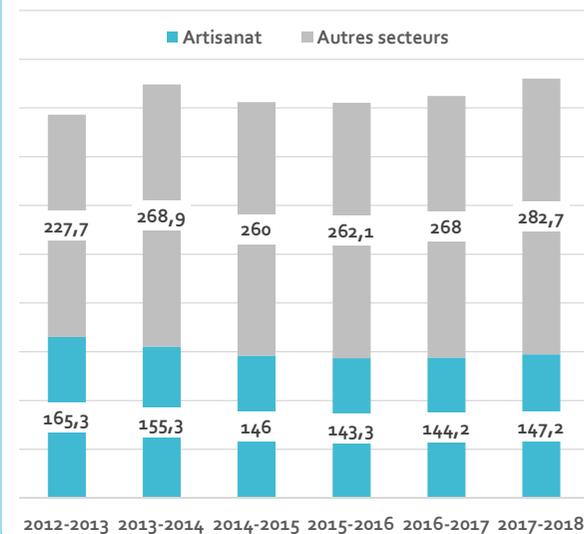
La reprise des entrées en apprentissage se confirme

En 2017-2018, les entreprises artisanales ont formé 147200 apprentis, un effectif en hausse de 2% comparativement à l'année précédente. Le rebond observé en 2016-2017 se confirme donc, après la forte baisse enregistrée durant les années 2012 à 2016, que ce soit dans les secteurs de l'artisanat ou dans les autres secteurs d'activité.

La reprise de l'apprentissage est toutefois plus modérée dans l'artisanat (la hausse est de 8% dans les autres secteurs). Il est vrai que la sortie de crise a tardé dans l'artisanat comparativement à l'ensemble de l'économie marchande, ce qui peut expliquer en partie cette moindre dynamique.

Ces bons chiffres sont dus à la hausse des inscriptions en première année (+3%). Ainsi, 75.370 apprentis ont démarré la préparation d'un diplôme dans une entreprise artisanale en 2017-2018, contre 73325 en 2016-2017. Cette dynamique doit se poursuivre pour retrouver le niveau atteint en 2012-2013.

Evolution du nombre d'apprentis formés (en milliers)



Source : MEN-MESR DEPP, SIFA. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, en France entière. Traitement ISM.

Evolution des inscriptions d'apprentis en 1^{ère} année de diplôme dans l'artisanat

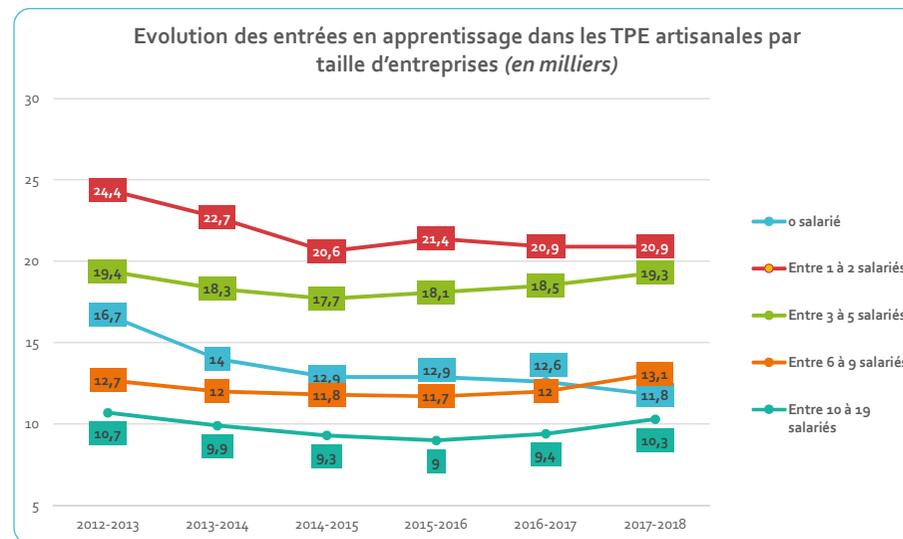
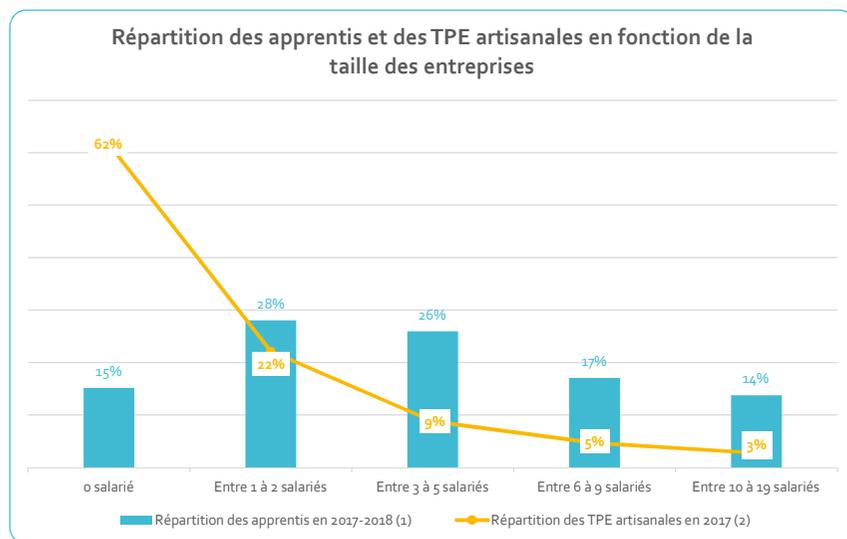


Source : MEN-MESR DEPP, SIFA. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, en France métropolitaine (hors Corse et DOM, les données de ces départements n'étant pas complètes pour l'année 2012-2013). Traitement ISM.

Dans l'artisanat, les apprentis sont formés principalement dans les entreprises avec salariés : ces dernières forment 85% des apprentis, alors qu'elles ne représentent que 38% des entreprises artisanales. Le taux de pénétration* de l'apprentissage est de 3% (1 apprenti pour 30 TPE artisanales). Plus la taille de l'entreprise augmente, plus la propension à former des apprentis s'élève : ainsi, les entreprises de 10 à 19 salariés, qui ne représentent que 3% du tissu artisanal, emploient 14% des apprentis : le taux de pénétration* atteint 66% (2 apprentis pour 3 entreprises artisanales).

En 2017-2018, la progression des effectifs d'apprentis s'est opérée au sein des entreprises artisanales employeuses de 3 salariés et plus. Les inscriptions d'apprentis en première année de diplôme stagnent au sein des entreprises de 1 à 2 salariés et elles régressent dans les entreprises artisanales sans salarié.

Malgré les mesures incitatives, l'apprentissage régresse dans ces entreprises, une situation qui mériterait une analyse approfondie. L'enjeu est important, dans la mesure où la croissance du tissu artisanal s'est faite ces dernières années essentiellement à travers des entreprises sans salarié, en grande partie des micro-entrepreneurs. Autrement dit, l'évolution actuelle de la structure du tissu artisanal n'est pas favorable au développement de l'apprentissage.



Sources : (1) MEN-MESR DEPP, SIFA 2017-2018. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, en France entière. (2) INSEE, Dénombrement des entreprises en 2017. Champ : entreprises exerçant une activité artisanale à titre principale de moins de 20 salariés, France entière. Traitement ISM.

Source : MEN-MESR DEPP, SIFA. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, en France métropolitaine (hors Corse). Traitement ISM.

(*) Le taux de pénétration correspond au ratio « Effectif des apprentis en TPE artisanale/Effectif du stock des TPE artisanales ».

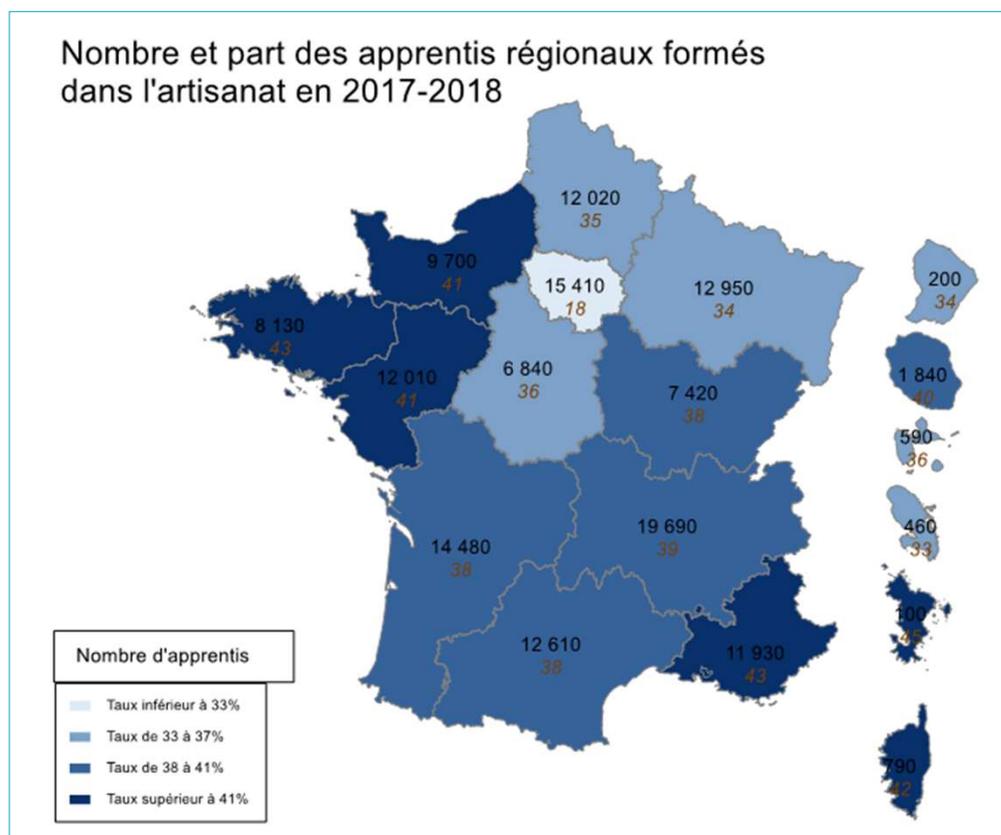
1.2 Les entreprises artisanales emploient 34% des apprentis formés en France

Les 147200 apprentis formés dans les entreprises artisanales⁽¹⁾ représentent 34% de l'ensemble des apprentis scolarisés au niveau national. Ce poids est quatre fois supérieur au poids de l'artisanat dans l'emploi salarié marchand (9%), ce qui témoigne de la forte implication du secteur dans la professionnalisation des jeunes.

L'artisanat maintient donc un rôle de premier plan dans l'effort d'apprentissage, même si la part des apprentis formés dans les entreprises artisanales a baissé ces 5 dernières années (elle était de 38% en 2012-2013).

A noter : le poids de l'apprentissage artisanal dépasse 40% du total des apprentis dans de nombreuses régions (Bretagne, Normandie, Pays-de-la-Loire, Sud-PACA, Corse, La Réunion). Le taux maximum (48%) est atteint dans les Côtes-d'Armor, le Var et la Lozère.

En Ile-de-France, ce poids est nettement moins élevé (18%), un score qu'explique notamment le fort déploiement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur dans cette région.



Source : MEN-MESR DEPP, SIFA 2017-2018. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés. Traitement ISM.

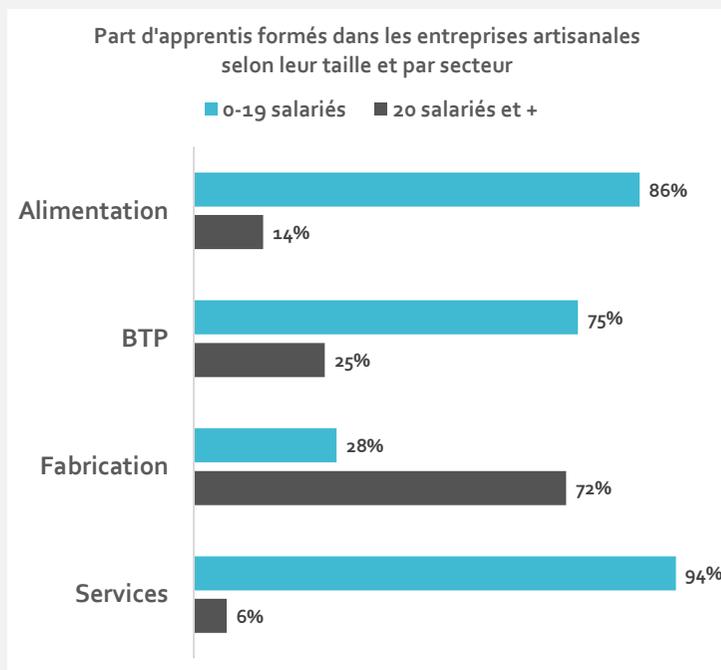
(1) Les données de l'enquête SIFA ne permettent pas d'isoler les entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers. Pour circonscrire le périmètre des apprentis de l'artisanat, sont donc retenus les apprentis employés dans des entreprises de moins de 20 salariés immatriculées dans 327 codes NAF pour lesquelles existe une correspondance totale avec la nomenclature des activités artisanales (NAFA), ainsi que les entreprises de moins de 20 salariés du code 8130Z (Services d'aménagement paysager). La méthode et la liste des codes figurent en annexe.



Les petites entreprises, à l'avant-garde de la transmission des savoir-faire et de la formation aux métiers

Dans leurs secteurs d'activité, les entreprises artisanales assurent la formation de la grande majorité des apprentis.

- Dans les activités de l'alimentation (qui englobe les métiers de bouche et la fabrication agro-alimentaire), l'artisanat forme 86% des apprentis ;
- Dans le BTP, l'artisanat forme les trois-quarts des apprentis (les moyennes et grandes entreprises de construction assurent donc la formation d'un quart des apprentis dans ces métiers) ;
- Dans les activités manufacturières, l'artisanat forme 28% des apprentis (72% sont employés dans les PMI et industries) ;

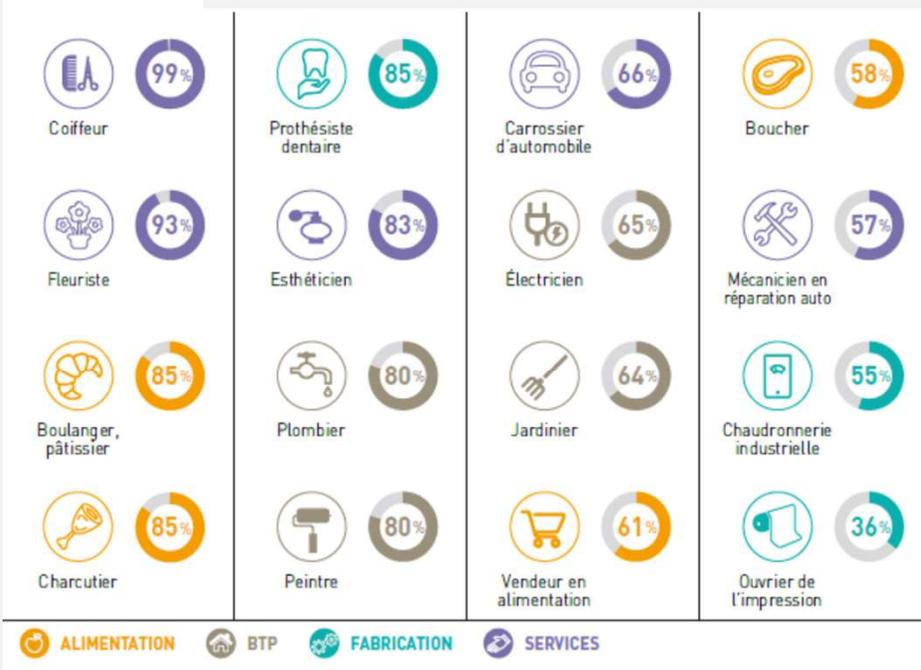


Source : MEN-MESR DEPP, SIFA 2017-2018. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale, en France entière. Traitement ISM.

- L'artisanat de services assure enfin 94% de la formation d'apprentis dans son périmètre d'activité.

Si certains métiers peuvent s'apprendre dans une entreprise commerciale (les concessionnaires pour la réparation automobile, les grandes surfaces alimentaires pour la boucherie...) ou dans une PMI (comme les métiers de chaudronnier et du travail des métaux ou ceux du textile-habillage), **l'apprentissage des métiers reste donc assuré principalement par les petites entreprises de l'artisanat** : 99% des apprentis se formant à un diplôme de coiffeur sont employés dans une entreprise artisanale, de même que 85% des boulangers-pâtisseries, des prothésistes dentaires ou 80% des plombiers.

Part des apprentis de l'artisanat



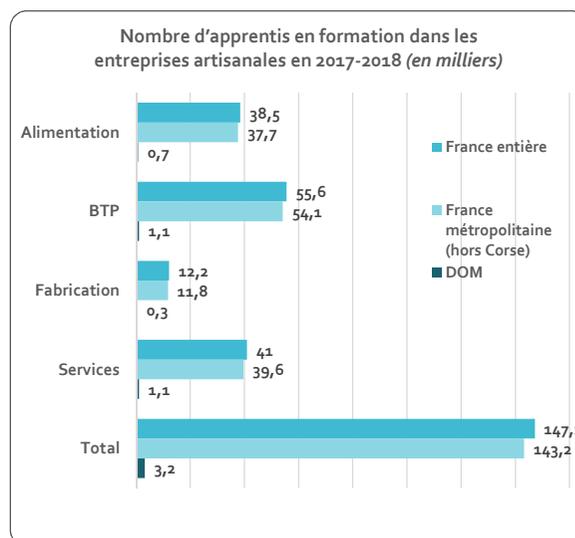
Source : MEN-MESR DEPP, SIFA. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, France entière. Traitement ISM.

1.3 L'embellie s'observe dans la plupart des secteurs d'activité

La formation en apprentissage est plus ou moins développée selon les activités de l'artisanat et l'effort de formation est porté principalement par une vingtaine de secteurs, qui emploient près de 85% des effectifs d'apprentis..

En 2017-2018, la progression des effectifs s'observe dans la plupart des activités :

- Le retournement de tendance intervient dans l'artisanat du BTP (+2%), qui avait été le secteur le plus touché par le recul des effectifs entre 2012 et 2016 (-27%). Avec 55560 apprentis formés en 2017-2018, on compte environ 1 apprenti formé pour 10 entreprises.
- La reprise observée en 2016 dans les activités de fabrication et de services se poursuit, avec une hausse respective de 4% et 2% des apprentis employés dans ces secteurs.
- Dans l'alimentation, la stabilisation des effectifs d'apprentis formés intervient après 5 années de hausse (+9%). Il s'agit par ailleurs du secteur où l'apprentissage est le plus développé, avec près de 1 apprenti formé pour 2 entreprises. Peut-être l'apprentissage approche-t-il, dans ce secteur, de son niveau maximal.



Source : MEN-MESR DEPP, SIFA 2017-2018. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, en France entière. Traitement ISM.

Taux de pénétration par secteur et évolution du nombre d'apprentis dans les entreprises artisanales (en milliers)

	Nombre d'apprentis en 2017-2018	Evolution 2012-2013 à 2016-2017 ⁽²⁾	Evolution 2016-2017 à 2017-2018
ALIMENTATION 1 apprenti pour 2 entreprises ⁽¹⁾	38470	+9%	0%
BTP 1 apprenti pour 10 entreprises ⁽¹⁾	55560	-27%	+2%
FABRICATION 1 apprenti pour 12 entreprises ⁽¹⁾	12160	-13%	+4%
SERVICES 1 apprenti pour 9 entreprises ⁽¹⁾	40970	-9%	+4%

Sources : MEN-MESR DEPP SIFA .Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, France entière. (1) INSEE, Dénombrement des entreprises. (2) Evolution calculée sur le périmètre de la France métropolitaine hors Corse, les données étant incomplètes pour les autres départements.

Evolution des effectifs d'apprentis formés dans l'artisanat de l'alimentation

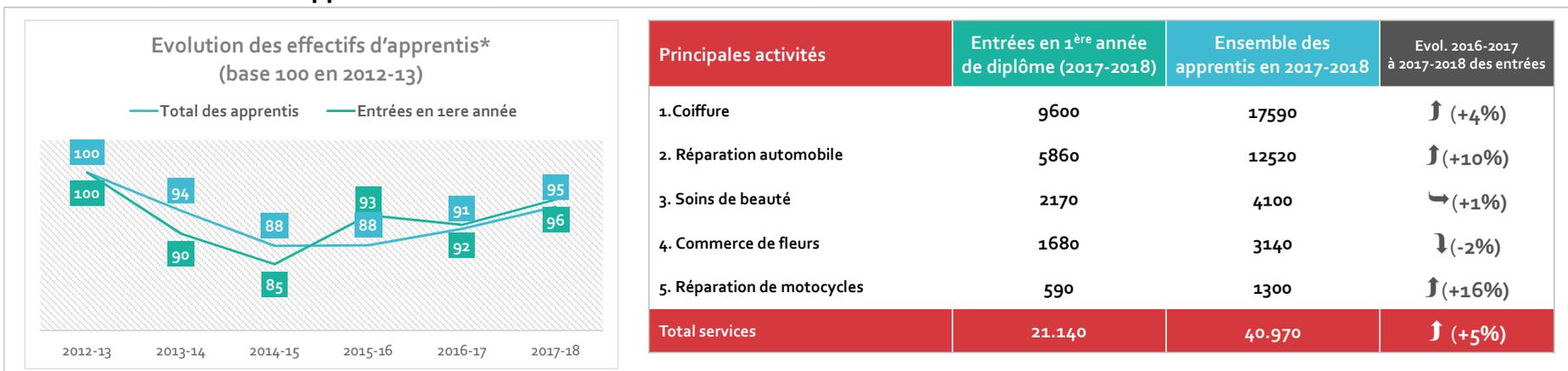


Source : MEN-MESR DEPP SIFA. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, (*) France métropolitaine (hors Corse : données incomplètes en évolution pour les autres départements) . Traitement ISM.

Dans un contexte général marqué par la hausse des effectifs, l'artisanat de l'alimentation se démarque donc par une stabilisation des entrées en apprentissage dans les deux principaux secteurs employeurs, la boulangerie-pâtisserie et la boucherie-charcuterie (sans doute les marges de progression sont-elles désormais limitées dans ces secteurs). Le nombre d'apprentis démarrant leur apprentissage dans les entreprises artisanales de pâtisserie recule quant à lui pour la seconde année consécutive (le métier de pâtissier avait connu un très fort afflux de vocations précédemment).

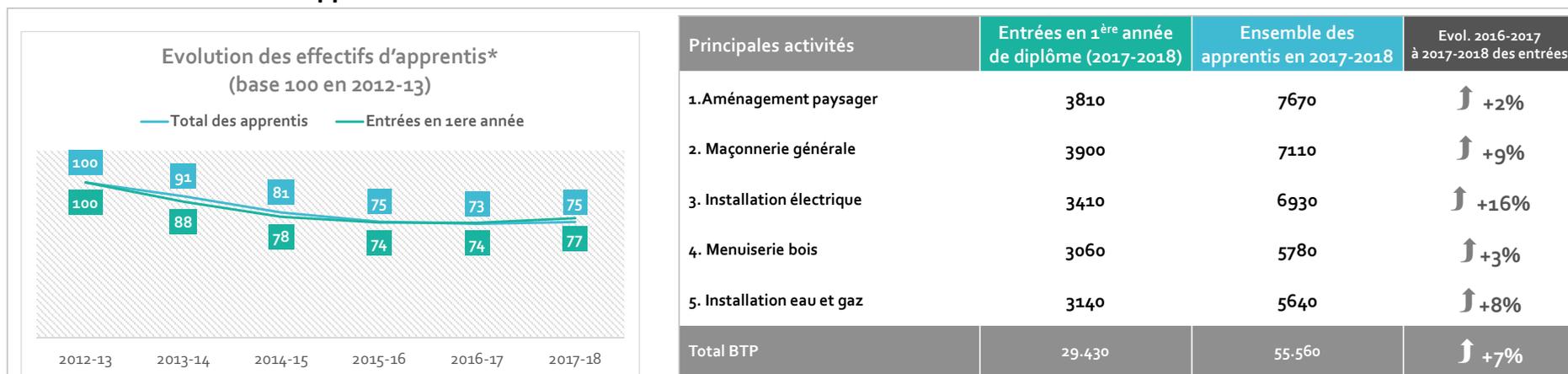
Dans l'artisanat des services, les entrées en apprentissage progressent globalement de 5%, mais les tendances d'évolution sont contrastées : une reprise s'est opérée en 2017-2018 pour ce qui concerne les entrées en apprentissage dans les entreprises de coiffure (+4%) et de la réparation automobile (+10%). La réparation de motocycles demeure un secteur très attractif pour l'apprentissage (+16%). Les flux sont stables dans les entreprises de soins de beauté. Seul le secteur du commerce de fleurs demeure à l'écart de cette bonne dynamique (-2%).

Evolution des effectifs d'apprentis formés dans l'artisanat des services



Source : MEN-MESR DEPP SIFA. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, (*) France métropolitaine (hors Corse : données incomplètes en évolution pour les autres départements) . Traitement ISM.

Evolution des effectifs d'apprentis formés dans l'artisanat du BTP



Source : MEN-MESR DEPP SIFA. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, (*) France métropolitaine (hors Corse : données incomplètes en évolution pour les autres départements). Traitement ISM.

Dans l'artisanat du BTP, les entrées sont en forte hausse (+7% en moyenne). Les principaux secteurs employeurs profitent tous de cette reprise, les entreprises des travaux d'installation électrique enregistrant la plus forte hausse des entrées en apprentissage (+16%). A noter : l'apprentissage est stable dans l'activité de couverture. Seul le secteur des travaux de peinture perd des effectifs.

Concernant enfin l'artisanat de fabrication, les entrées en apprentissage se redressent pour la seconde année consécutive (+4%), notamment dans les entreprises du travail des métaux (mécanique industrielle, réparation de machines, installation de structures métalliques). Les flux se stabilisent dans la fabrication de meubles, ils baissent toutefois dans les entreprises artisanales de prothèse dentaire.

Evolution des effectifs d'apprentis formés dans l'artisanat de fabrication



Source : MEN-MESR DEPP SIFA. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, (*) France métropolitaine (hors Corse : données incomplètes en évolution pour les autres départements). Traitement ISM.

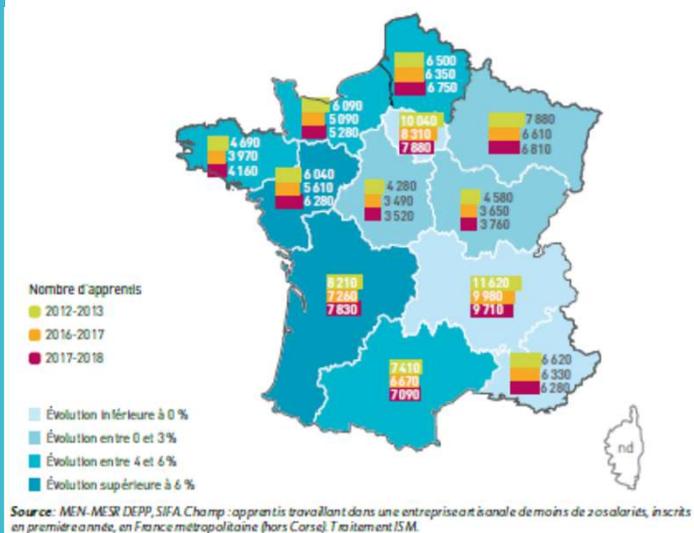
1.4 Une dynamique de développement plus forte dans les régions de la moitié Ouest

Dans les régions, la reprise de l'apprentissage s'observe dans la plupart des régions, avec toutefois une dynamique variable.

Les inscriptions en apprentissage ont fortement progressé en régions Pays de la Loire (+12% entre 2016-2017 et 2017-2018) et Nouvelle-Aquitaine (+8%). La hausse est particulièrement forte dans les départements des Landes (+51%), de la Mayenne (+22%), de Charente (+21%), de Vendée (+20%) et de Corrèze (+19%).

Cette hausse est également présente dans les autres régions du littoral (Bretagne, Normandie, Hauts-de-France), ainsi qu'en Occitanie.

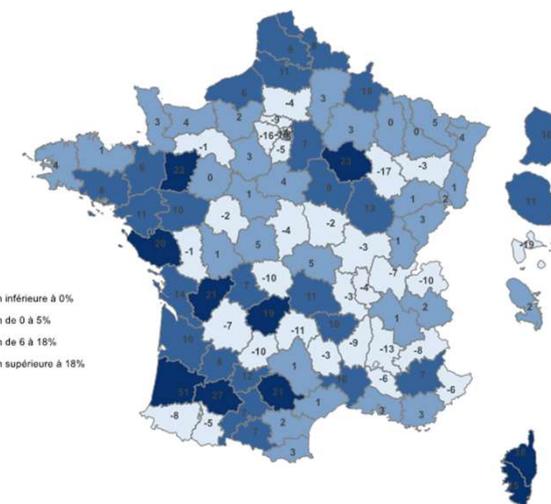
Evolution du nombre d'apprentis en première année par région entre 2016-2017 – 2017-2018



Les scores enregistrés en Hauts-de-France et dans les Pays de la Loire sont notables, ces régions étant les deux seules où les effectifs d'apprentis dépassent le niveau d'avant-crise (2012-2013).

Seules trois régions restent à l'écart de cette bonne dynamique : Sud-Paca (les effectifs régressent de 1%), Auvergne-Rhône-Alpes (-3%) et Ile-de-France (-5%). Le niveau le plus bas est atteint dans les départements des Hauts-de-Seine (-18%), de Haute-Marne (-17%), des Yvelines (-16%), de la Drôme (-13%) et du Cantal (-11%).

Evolution du nombre d'apprentis en première année par département entre 2016-2017 – 2017-2018

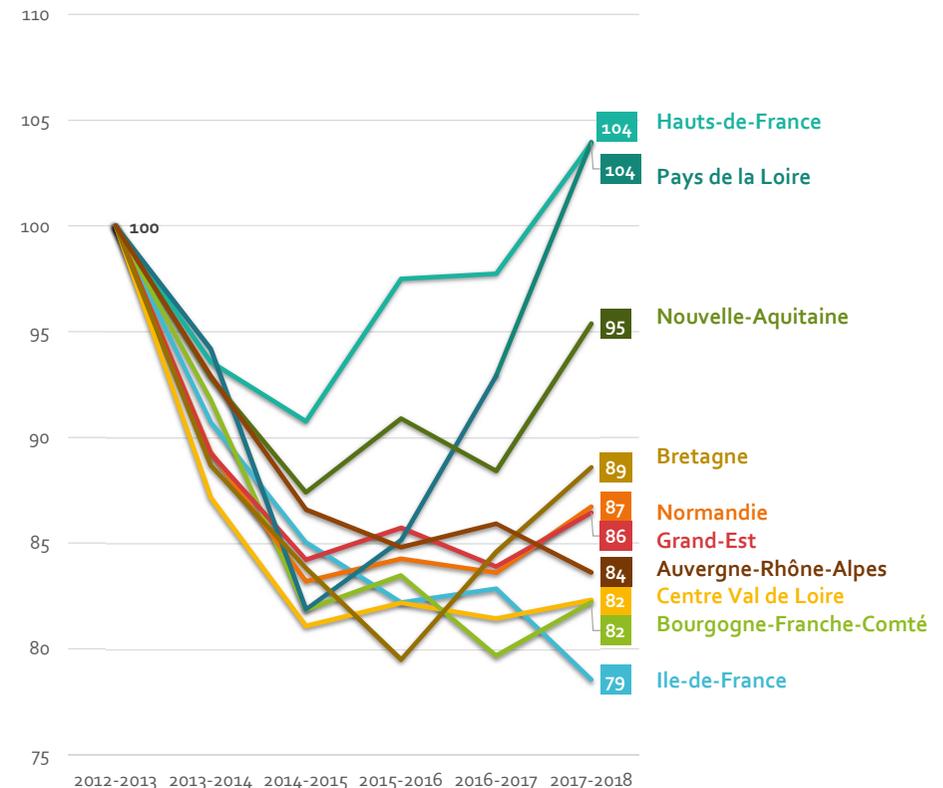


Source : MEN-MESR DEPP, SIFA. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, inscrits en première année, en France entière. Traitement ISM.

Les dynamiques d'évolution de l'apprentissage sont donc contrastées et dépendent de très nombreux facteurs :

- dans certaines régions comme les Pays de la Loire, la Normandie et la Bretagne, la formation par apprentissage est très ancrée historiquement dans les pratiques et la culture régionale, au contraire par exemple des régions méditerranéennes ou de l'Ile-de-France.
- La conjoncture économique est un autre facteur (elle est meilleure ces dernières années dans les régions de la côte atlantique). La moindre dynamique économique de l'artisanat dans les régions Centre-Val de Loire ou Bourgogne-Franche-Comté – des régions de forte tradition d'apprentissage – peut ainsi expliquer les tendances observées dans ces régions.
- La conjoncture économique reste toutefois insuffisante pour expliquer les tendances d'évolution, car l'emploi est particulièrement dynamique en Ile-de-France. Entrent également en jeu d'autres critères comme la **sociologie des actifs**. Les emplois et métiers d'ouvriers sont ainsi de moins en moins nombreux dans les grandes agglomérations ; or, les apprentis de l'artisanat sont plutôt issus de ces milieux socio-professionnels.
- La moindre proximité de l'offre de formation et les contraintes de mobilité peuvent également freiner le développement de l'apprentissage (en Ile-de-France comme dans les communes rurales).
- Un dernier facteur est le **volontarisme des politiques régionales** : deux régions seulement affichent un nombre d'apprentis supérieur à ce qu'il était en 2012 : les Pays de la Loire et les Hauts-de-France.

Evolution du nombre d'entrées en apprentissage dans les TPE artisanales (indice 100 en 2012)



Source : MEN-MESR DEPP, SIFA. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, inscrits en première année, hors Corse, Sud-PACA, Occitanie, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, en raison de données incomplètes pour les années précédentes. Traitement ISM.

Indépendamment de la dynamique d'évolution, la cartographie du développement de l'apprentissage doit également s'apprécier au regard du potentiel d'accueil du tissu artisanal.

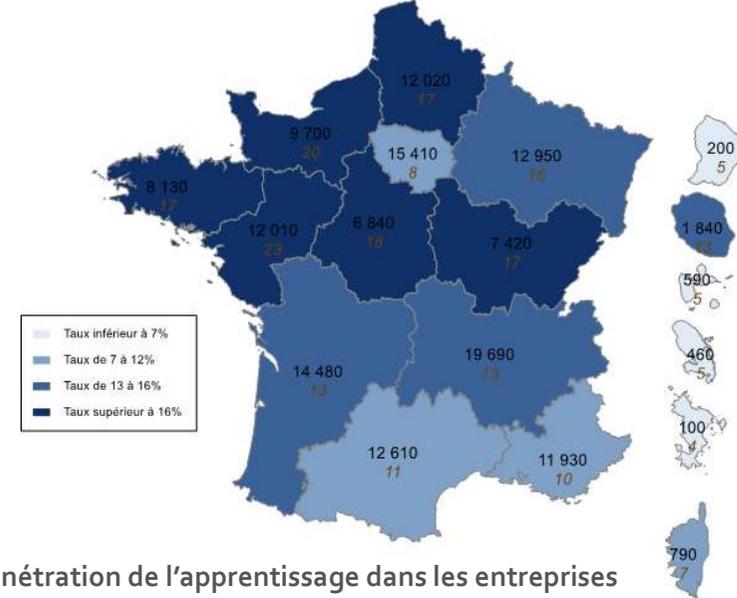
En rapportant le nombre d'apprentis au nombre d'entreprises artisanales, la mesure du taux de pénétration de l'apprentissage met en exergue de fortes disparités.

Si le taux de pénétration moyen est de 1 apprenti pour 8 entreprises (13%), c'est dans le quart Nord-Ouest que la propension à former des apprentis reste la plus importante, avec 23 apprentis pour 100 entreprises artisanales dans les Pays de la Loire et 20% en Normandie. Le taux de pénétration atteint 27% en Mayenne, 26% dans la Sarthe, suivi par la Manche, la Vendée, le Maine-et-Loire et le Loir-et-Cher.

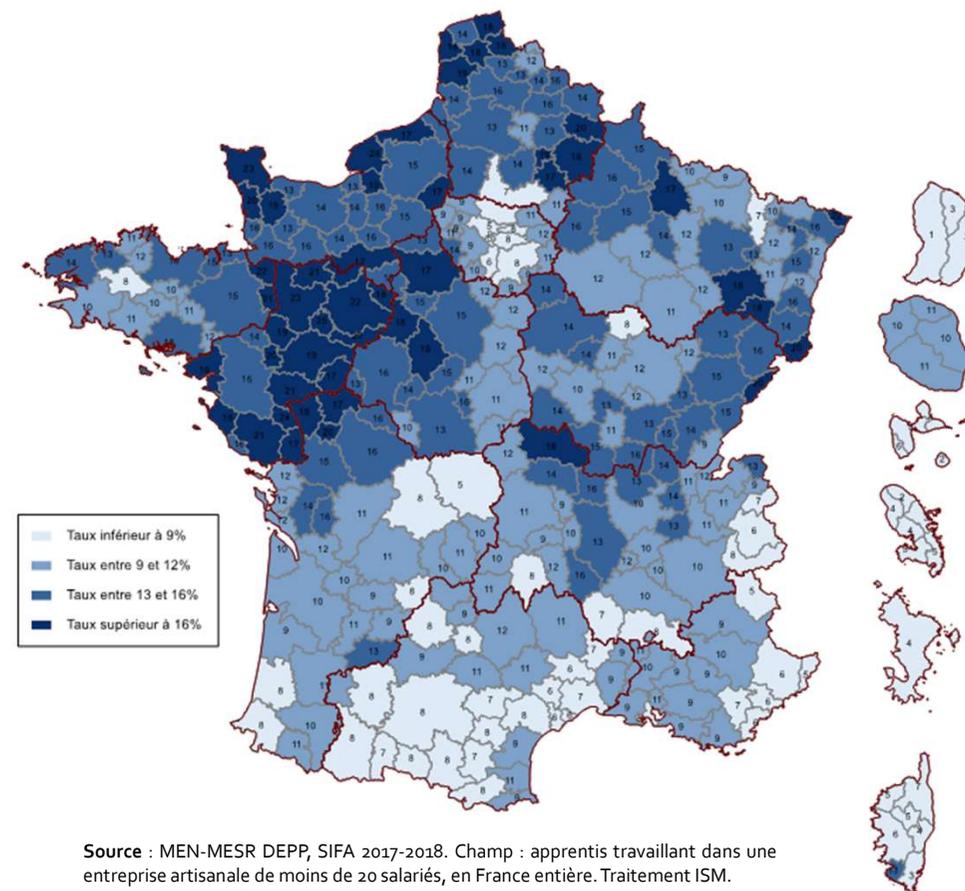
Le taux de pénétration de l'apprentissage est le plus faible en Corse (7%) et en Ile-de-France (8%). Les ratios les plus bas étant ceux de Seine-Saint-Denis (4%), de Paris (6%), des DOM et du Sud méditerranéen (Occitanie et Sud-PACA).

Une analyse par zone d'emploi montre qu'il existe des territoires dont l'apprentissage est fortement privilégié, comme les zones d'emploi de Sablé-sur-Sarthe (25 apprentis pour 100 entreprises), Le Havre et Les Herbiers (24%), Laval et Cherbourg-en-Cotentin (23%).

Outre les zones d'emploi de Paris et de la petite couronne francilienne, on constate que l'apprentissage est généralement moins développé dans les zones d'emploi des massifs montagneux (Alpes, Pyrénées). Dans ces territoires, comme dans des zones rurales peu desservies en offre de formation, les contraintes de déplacement peuvent freiner le développement de l'apprentissage.



Taux de pénétration de l'apprentissage dans les entreprises artisanales par région et zone d'emploi en 2017-2018



Source : MEN-MESR DEPP, SIFA 2017-2018. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, en France entière. Traitement ISM.
Note : le taux de pénétration de l'apprentissage est calculé en rapportant le nombre d'apprentis sur le nombre total d'entreprises artisanales.

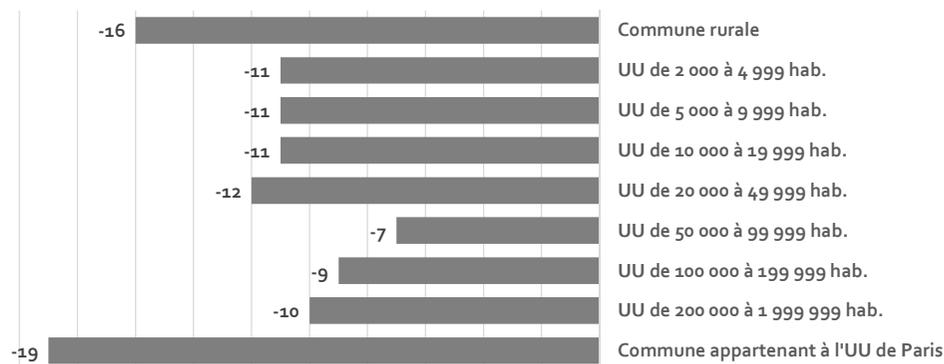
L'apprentissage est en effet inégalement développé selon la typologie rurale/urbaine des territoires : le taux de pénétration est plus élevé dans les petites et moyennes unités urbaines (1 apprenti pour 6 entreprises). Il est plus faible dans les communes rurales (1 apprenti pour 9 entreprises) et dans les grandes unités urbaines (1 pour 8) ainsi que dans l'unité urbaine de Paris (1 pour 13).

Durant les années 2012 à 2017, le recul de l'apprentissage a par ailleurs été plus marqué dans les communes rurales (-16%) et dans l'unité urbaine de Paris (-19%).

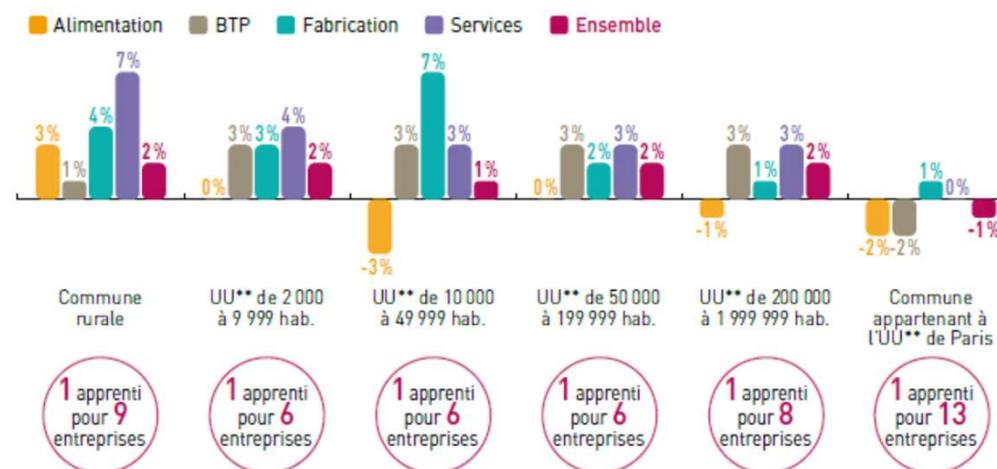
La reprise des entrées en 2017-2018 concerne tous les territoires, sauf l'unité urbaine de Paris. L'apprentissage dans les communes rurales est en forte hausse dans les Pays de la Loire (+14%), mais il recule dans les régions Grand Est, Sud-PACA et Auvergne-Rhône-Alpes.

L'apprentissage des métiers de services est particulièrement dynamique dans les communes rurales, alors que celui des activités de fabrication affiche sa plus forte hausse dans les unités urbaines de 10.000 à 50.000 habitants. Dans le secteur de l'alimentation, l'évolution est moins homogène : l'apprentissage progresse dans les communes rurales, mais régresse dans les grandes agglomérations et dans l'unité urbaine de Paris.

Evolution 2012-2013 à 2017-2018 du nombre d'apprentis par taille d'unité urbaine (en %)



Evolution 2016-2017 à 2017-2018 du nombre d'apprentis employés dans l'artisanat par taille d'unité urbaine et taux de pénétration



Source : MEN-MESR DEPP, SIFA. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés en France métropolitaine (hors Corse). Traitement ISM. (*) Taux de pénétration : nombre d'apprentis par secteur et unité urbaine / nombre d'entreprises artisanales par secteur et unité urbaine. (**) Unité Urbaine. Traitement ISM.



L'apprentissage en Ile-de-France

Avec 15410 apprentis en 2017-2018, l'artisanat francilien se situe loin derrière celui de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le nombre d'apprentis formés (19700) et dernier pour ce qui concerne le taux de pénétration (8 apprentis pour 100 entreprises). Par ailleurs, **les effectifs en formation sont en baisse ininterrompue depuis 2012**, une situation d'autant plus singulière que l'artisanat francilien a conservé tout au long de cette période une dynamique globale de création d'emplois. Une étude* menée pour le compte de l'U2P Ile-de-France a permis de comprendre ce moindre développement de l'apprentissage dans l'artisanat de la région capitale.

Tous les secteurs d'activité sont concernés par ce moindre développement de l'apprentissage

L'analyse par secteur montre que l'apprentissage est moins présent dans toutes les activités comparativement à la moyenne nationale. La situation est encore plus marquée pour l'apprentissage dans le BTP (1 apprenti pour 19 entreprises). Concernant les territoires, le taux de pénétration est au plus bas à Paris (6%) et en Seine-Saint-Denis (4%), et il remonte en grande périphérie avec des taux de 9 à 12%.

	France		Ile-de-France	
	Taux (1) de pénétration de l'apprentissage	Taux de pénétration de l'apprentissage	Nombre d'apprentis en 2017/18	Evolution 2012/13 à 2017/18
ALIMENTATION	1 apprenti pour 2 entreprises	1 apprenti pour 2,5 entreprises	3430	+5%
BTP	1 apprenti pour 10 entreprises	1 apprenti pour 19 entreprises	4880	-30%
FABRICATION	1 apprenti pour 12 entreprises	1 apprenti pour 14 entreprises	1420	-26%
SERVICES	1 apprenti pour 9 entreprises	1 apprenti pour 12,5 entreprises	5680	-19%

Une plus forte désaffection des apprentis pour les diplômes de niveau 3 (CAP)

Le nombre d'apprentis franciliens formés dans un diplôme de niveau 3 rapporté au nombre total d'entreprises artisanales est deux fois moins élevé qu'en moyenne nationale. En revanche, le score est équivalent pour ce qui concerne les apprentis de l'artisanat formés dans les diplômes de l'enseignement supérieur.

Taux de pénétration de l'apprentissage	Niveau CAP (3)	Niveau BAC (4)	Niveaux supérieurs (5 à 7)
Ile-de-France	4%	2%	1%
France	8%	4%	1%

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation :

▪ Une moindre orientation des jeunes vers les métiers de l'artisanat

Le nombre de jeunes apprentis en parcours de réorientation est supérieur en Ile-de-France à ce qu'il est au plan national (34% contre 30%), ce qui dénote soit un intérêt plus faible des jeunes pour ces métiers, soit une orientation plus tardive. Symptôme de ces parcours moins linéaires, mais aussi du moindre engouement pour les diplômés de niveau 3, l'âge moyen des apprentis de l'artisanat est plus élevé en Ile-de-France.

▪ Une moindre couverture départementale de l'offre de formation et une tradition scolaire plus prononcée

Si l'offre de spécialités est globalement riche au plan régional (avec notamment la présence de spécialités rares), **le maillage départemental de l'offre de formation est moins dense** concernant certains diplômes, ce qui contraint les apprentis à des mobilités de l'entreprise vers le CFA plus importantes qu'en moyenne nationale (à titre d'exemple, le CAP Boucher n'est pas proposé en apprentissage dans les départements de la petite couronne et du Val d'Oise). Au global, **un apprenti francilien sur deux dans l'artisanat se forme et travaille dans le même département, contre 76% en moyenne nationale**. Par ailleurs, on note que la filière scolaire de formation est plus élevée, notamment dans les métiers du BTP et de fabrication (il n'existe d'ailleurs pas de CFA du BTP à Paris).

▪ Les caractéristiques socio-professionnelles, frein au développement de l'apprentissage ?

La composition socio-professionnelle des actifs, la forte proportion de cadres et la moindre présence d'ouvriers sont sans doute un autre frein : en effet, les travaux menés sur l'origine socio-professionnelle des apprentis de l'artisanat montre que ces derniers sont issus majoritairement d'un milieu ouvrier.

La forte proportion de jeunes, salariés et artisans issus de l'immigration est également un autre facteur explicatif :

- Selon les travaux du CEREQ, les jeunes issus de la diversité s'orientent plus souvent vers la filière scolaire (l'absence de réseau professionnel complique également la recherche d'une place d'apprenti) ;
- La disponibilité d'une main-d'œuvre peu qualifiée et de salariés détachés peut limiter l'intérêt de l'apprentissage pour les employeurs ;
- Il conviendrait également d'étudier la propension des artisans issus de l'immigration (élevée en Ile-de-France : 46% dans le BTP, 41% dans les services...) à former des apprentis.

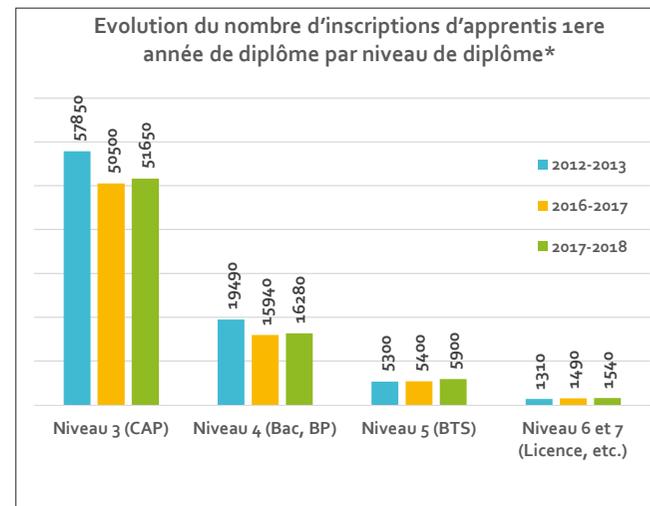
1.5 Des effectifs en hausse dans tous les niveaux de formation

En 2017-2018, le nombre d'apprentis en entreprise artisanale nouvellement inscrits est à la hausse dans l'ensemble des niveaux de diplôme.

La grande majorité des apprentis (68%) se sont inscrits en diplôme de niveau 3 (CAP ou équivalent), 22%, dans une spécialité de niveau 4 (niveau Bac) et 10% dans un diplôme de l'enseignement supérieur.

L'apprentissage artisanal se caractérise donc par sa forte capacité d'intégration des jeunes au niveau 3 : 63% du total des apprentis (toutes années de diplômes) préparent un diplôme de niveau 3, contre 25% dans les autres secteurs d'activité.

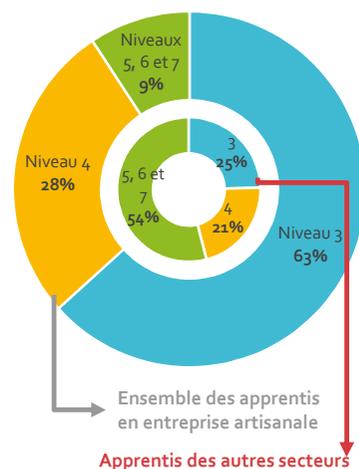
En 2017-2018, les entrées en niveau 3 (CAP) repartent à la hausse (+2%), sans toutefois retrouver les effectifs de 2012-2013. Les entrées en niveau 5 (BTS) progressent fortement (+9%), une hausse ininterrompue ces 5 dernières années.



Source : MEN-MESR DEPP, SIFA. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, inscrits en première année, en France métropolitaine (hors Corse : données non disponibles en 2012-2013). Traitement ISM.

* Suite au Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles, la nomenclature des diplômes est modifiée : le niveau V devient le niveau 3 ; niveau IV = niveau 4 ; niveau III = niveau 5 ; niveau II = niveau 6 ; niveau I = niveau 7/8.

Répartition des apprentis par niveau de diplôme



Répartition des inscriptions d'apprentis dans l'artisanat par type de diplôme

Niveau de formation	Type de diplôme préparé	2012 - 2013	Evolution	2016 - 2017	Evolution	2017 - 2018
Niveau 3	CAP	61%	↘	60%	↘	59%
	Divers 3	3%	↗	4%	↘	3%
	MC3	4%	↗	5%	↗	6%
Niveau 4	BP	16%	↘	15%	↔	15%
	Bac Pro	5%	↘	4%	↔	4%
	Divers 4	3%	↔	3%	↔	3%
Niveau 5	BTS	5%	↗	6%	↗	7%
	Divers 5	1%	↔	1%	↔	1%
Niveaux 6 et 7	Divers	2%	↔	2%	↔	2%

Source : MEN-MESR DEPP, SIFA. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, inscrits en première année, en France métropolitaine (hors Corse : données non disponibles en 2012-2013). Traitement ISM

L'éventail des diplômes préparés par les apprentis de l'artisanat est très large : en 2017-2018, les apprentis se sont inscrits dans plus de 400 diplômes différents. Ce large panel de formations s'explique par la diversité des métiers de l'artisanat, ainsi que par la forte spécialisation des diplômes.

Seuls 89 diplômes accueillent plus de 100 apprentis d'entreprises artisanales au plan national et sont susceptibles d'avoir une offre régionalisée;

- 17 diplômes ont accueilli 54% des inscrits en première année ;
- pour plus de la moitié des diplômes, les effectifs d'apprentis de l'artisanat formés dans une entreprise artisanale sont inférieurs à 20 apprentis. Ce sont généralement ou bien des diplômes de l'enseignement supérieur (dont le périmètre de recrutement dépasse les entreprises artisanales), soit des diplômes préparant à des métiers rares (comme certains métiers d'art) et/ou à des niveaux supérieurs (c'est le cas par exemple des Brevets de maîtrise ou BTMS).

Entre 2013-2014 et 2017-2018, le nombre de diplômes intégrés par au-moins 5 apprentis d'entreprises artisanales a augmenté, passant de 383 spécialités à 432, ce qui témoigne de la complexification croissante de l'offre de formations.

En 2017-2018, comparativement à l'année précédente, les principaux diplômes qui regagnent en attractivité sont les suivants :

- BP Peintre applicateur de revêtements (520 inscriptions, +31%) ; CAP Plâtrier-plaquiste (850 inscriptions, +15%) ; CAP Installateur sanitaire (1890 inscriptions, +14%) ; CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques (1700 inscriptions, +12%), CAP Maçon (2830 inscriptions, +10%) ;
- Bac Pro Maintenance des véhicules particuliers (570 inscriptions, +24%) ;
- MC Coiffure coupe couleur (790 inscriptions, +16%) ;
- MC Boulangerie spécialisée (570 inscriptions, +16%).

Inscriptions d'apprentis dans l'artisanat

	2012-2013		2016-2017		2017-2018	
	Nombre de diplômes	Nombre d'apprentis	Nombre de diplômes	Nombre d'apprentis	Nombre de diplômes	Nombre d'apprentis
5 inscrits ou plus	383	82 668	433	72 115	432	73 964
10 inscrits ou plus	268	81 929	297	71 217	288	73 025
20 inscrits ou plus	200	80 993	203	69 967	193	71 717
50 inscrits ou plus	132	78 855	129	67 684	127	69 658
100 inscrits ou plus	98	76 390	95	65 332	89	66 933
500 inscrits ou plus	40	63 957	35	52 791	37	55 093
1 000 inscrits ou plus	21	50 826	18	40 557	17	40 532

Source : MEN-MESR DEPP, SIFA. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, inscrits en première année, en France métropolitaine (hors Corse). Traitement ISM.

Palmarès des principaux diplômes préparés par les apprentis formés au sein d'entreprises artisanales

	Entrées en 1 ^{ère} année	Total	Evolution 2016-2017 à 2017-2018
CAP Pâtissier	5200	9590	-2%
CAP Coiffure	4870	9180	1%
CAP Boulanger	4610	8590	-3%
BP Coiffure	3540	6850	6%
CAP maçon	2920	5100	10%
CAP Employé de vente alimentaire	2540	4450	-1%
CAP Maintenance des voitures	2450	4400	3%
CAP Installateur sanitaire	1980	3490	14%
CAP Boucher	1810	3420	-1%
CAP Préparation d'ouvrages électriques	1810	3230	12%
CAP Peintre applicateur de revêtements	1800	3230	8%
CAP Menuisier fabricant	1520	2820	3%
CAPA Jardinier paysagiste	1430	2650	4%
CAP Réparation des carrosseries	1400	2530	5%
CAP Installateur thermique	1320	2320	-3%
MC Pâtisserie-glacierie-chocolaterie	1310	1320	7%
CAP Couvreur	1209	2404	-6%
BP Esthétique cosmétique	1001	1892	-2%

Source : MEN-MESR DEPP, SIFA. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, en France entière. Traitement ISM.



Les Chambres de métiers et de l'artisanat, premier réseau de formation aux métiers de l'artisanat

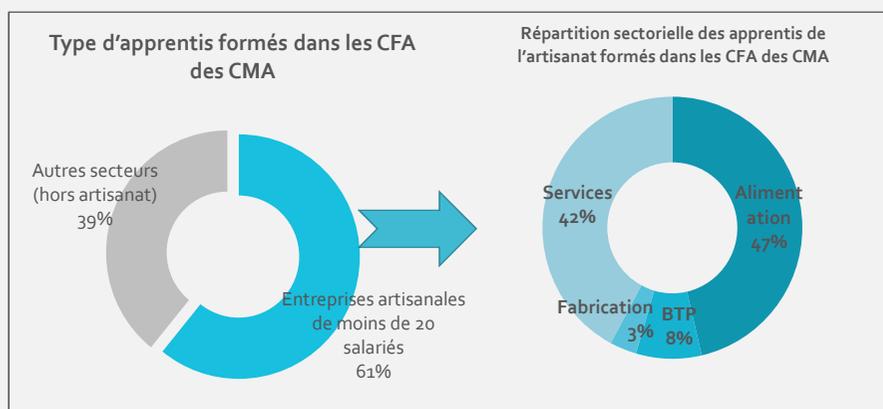
Le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) forme, à travers ses 114 Centres de Formation d'Apprentis (CFA) en gestion directe ou associative, 101000 apprentis, dont 61% sont employés dans des entreprises artisanales (sont également accueillis dans ces CFA des apprentis de PME-PMI et des apprentis d'autres spécialités comme l'hôtellerie-restauration).

Concernant les métiers de l'artisanat, l'offre des CFA du réseau des CMA concerne principalement les métiers de l'alimentation (47% des apprentis employés en entreprise artisanale sont formés dans une entreprise de l'alimentation) et des services (42%).

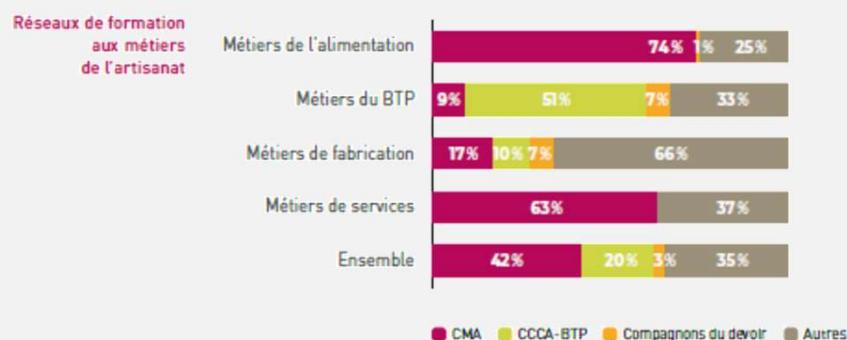
Les CFA des CMA sont traditionnellement moins présents sur l'offre de formations aux métiers du bâtiment et de la fabrication, compte tenu de l'offre de formation existante dans les CFA portés par la branche ou la profession. La moitié des apprentis formés dans l'artisanat du BTP sont accueillis par les CFA du réseau CCCA-BTP. Quant aux apprentis de l'artisanat de fabrication, ils sont majoritairement formés en-dehors de ces réseaux.

Palmarès des principaux	CFA du réseau	Nombre total d'apprentis en 2017-2018
CFA de la CMA 17	LA ROCHELLE	1174
CFA de la CMA 37	JOUE LES TOURS	1060
CFA de la CMA 38	GRENOBLE	1046
Centre de formation d'apprentis (Rhône) (SEPR)	LYON	1046
Centre de formation d'apprentis Interconsulaire de l'Eure (Eure)	VAL DE REUIL	1035
Centre de formation d'apprentis (Calvados) (CIFAC)	CAEN	1000
CFA de la CMA 50	COUTANCES	988
BTP CFA VENDÉE	La Roche-sur-Yon	904
CFA CMA 44	STE LUCE SUR LOIRE	877
ESFORA (CMA 85)	LA ROCHE SUR YON	859
Campus des métiers et de l'entreprise (CMA 93)	BOBIGNY	858
CFA CMA 35	BRUZ	848
CFA CMA 84	AVIGNON	840
CFA CMA 56	VANNES	813
CFA CMA 91	EVRY CEDEX	811

Source : MEN-MESR DEPP, SIFA 2017-2018. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, en France entière. Traitement ISM.



Source : MEN-MESR DEPP, SIFA 2017-2018. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, en France entière. Traitement ISM.



Source : MEN-MESR DEPP, SIFA. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, en France entière. Traitement ISM.

1.6 Le taux d'apprentis en emploi à l'issue de leur formation progresse à nouveau

Les données générales publiées par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse font état, pour l'ensemble des apprentis, de taux de réussite proches et même supérieurs à 80%. Les résultats sont un peu plus faibles pour ce qui concerne les principaux diplômes préparant aux métiers et spécialités de l'artisanat.

Le taux d'échec est à rapprocher du faible taux d'apprentis redoublants parmi les apprentis de l'artisanat (1% selon l'enquête SIFA 2017-2018). En effet, la plupart des apprentis ayant échoué à l'examen choisissent souvent une entrée directe sur le marché de l'emploi.

Taux de réussite national aux examens des apprentis (session 2017)

Type de diplôme	Taux de réussite
CAP	83%
Mention complémentaire (niveau 3)	87%
Brevet professionnel	76%
Bac professionnel	82%
BTS	75%

Source : MEN-MESR DEPP, RERS 2018 : données 2017 – chapitre Résultats, diplômes, insertion.

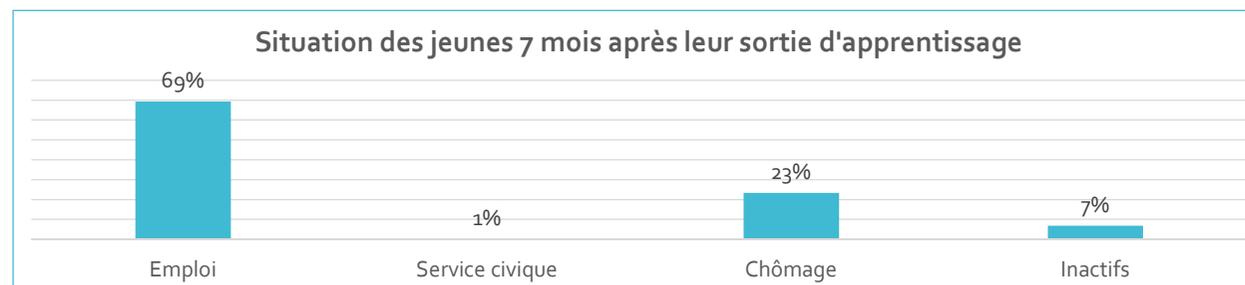
Taux de réussite national dans les principaux diplômes de spécialités artisanales (session 2017)

Type de diplôme	Taux de réussite
CAP	75%
Mention complémentaire (niveau 3)	74%
Brevet professionnel	76%
Bac professionnel	77%
BTS	68%

Source : MEN-MESR DEPP, IPA 2018. Champ : apprentis ayant préparé un diplôme de formation à un métier de l'artisanat. Traitement ISM.

Concernant l'accès à l'emploi, 69% des jeunes ont un emploi dans les 7 mois qui suivent leur sortie de formation, 23% sont à la recherche d'un emploi, 7% inactifs et 1% en service civique (l'enquête IPA ne tient pas compte des apprentis en poursuite d'étude).

Le taux est en augmentation ces dernières années (il était de 55% en 2013, 60% en 2016 et 65% en 2017). Comme pour les années précédentes, le taux d'emploi s'élève avec le niveau de diplôme préparé : 62% des diplômés sortant de CAP sont en emploi, contre 85% des détenteurs d'un Brevet Professionnel, 82% d'un Bac Pro ou 88% d'un BTS.



Source : MEN-MESR DEPP, IPA 2018. Champ : apprentis ayant préparé un diplôme de formation à un métier de l'artisanat. Traitement ISM.

Le taux d'emploi à 7 mois des apprentis titulaires d'un diplôme de niveau 3 (CAP) dans les spécialités de l'artisanat (soit 66%) est un peu inférieur à celui des autres apprentis de niveau 3 (69%).

En revanche, ce taux d'emploi est supérieur pour les apprentis issus d'un diplôme de niveau 4 (84% contre 78% des autres apprentis), et pour ceux qui sont détenteurs d'un diplôme de niveau 5 (89% contre 83%).

Part des jeunes en emploi 7 mois après avoir obtenu leur diplôme

Niveau de diplôme préparé	Apprentis formés aux métiers de l'artisanat	Autres apprentis	Elèves formés par voie scolaire*
Niveau 3 (CAP, etc.)	66%	69%	32%
Niveau 4 (Bac, etc.)	84%	78%	48%
Niveau 5 (BTS, etc.)	89%	83%	66%

Source : MEN-MESR DEPP, IPA 2018. Traitement ISM. *MEN-MESR DEPP, RERS 2018.

Le taux d'emploi des apprentis demeure par ailleurs bien supérieur à celui des élèves formés par voie scolaire : la chance d'accéder à un emploi dans les 7 mois suivant la sortie de formation varie ainsi du simple au double au profit des apprentis (l'écart est un peu plus faible pour les titulaires d'un diplôme de niveau 5 (BTS)).

L'obtention du diplôme accroît les chances d'accès à l'emploi. Le taux d'emploi des sortants diplômés est de 73%, contre 56% pour les non diplômés (ce taux était de 49% en 2017).

Taux d'emploi des sortants selon le diplôme préparé

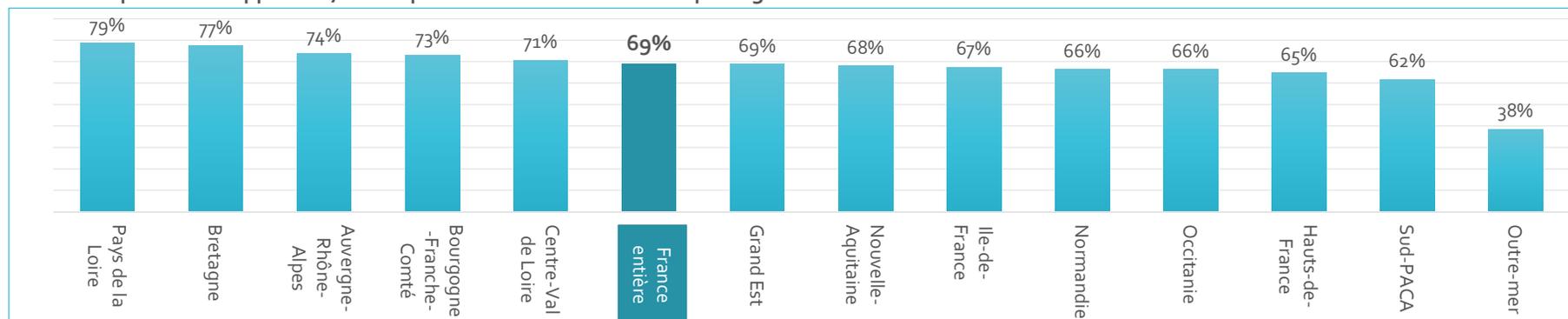
Diplôme préparé	Diplômés	Non diplômés
CAP	66%	72%
Brevet professionnel	85%	71%
Baccalauréat professionnel	82%	68%
BTS	88%	77%
Ensemble	73%	56%

Source : MEN-MESR DEPP, IPA 2018. Champ : apprentis ayant préparé un diplôme de formation à un métier de l'artisanat. Traitement ISM.

L'insertion dans l'emploi varie enfin selon les régions.

En effet, si les Pays de la Loire et la Bretagne affichent un plus fort taux d'emploi (respectivement 79% et 77%), les tensions sur le marché du travail sont plus fortes dans les territoires d'Outre-mer (seuls 38% des ex-apprentis sont en emploi), et en région Sud-PACA (62%).

Taux d'emploi des ex-apprentis 7 mois après leur sortie de formation par région



Source : MEN-MESR DEPP, IPA 2018. Champ : apprentis ayant préparé un diplôme de formation à un métier de l'artisanat. Traitement ISM.

Près de la moitié (47%) des apprentis formés à un métier de l'artisanat et ayant obtenu leur diplôme ont été embauchés dans l'entreprise où ils ont été formés (43% des apprentis de l'artisanat non diplômés).

Les taux de maintien dans l'entreprise sont un peu plus élevés dans le BTP (54%).

De façon générale, le taux de maintien dans l'ensemble croît avec le niveau de formation : il est de 42% pour les apprentis détenteurs d'un CAP, de 51% pour ceux qui ont obtenu un diplôme de niveau 4 et de 56% pour les diplômés d'un BTS.

Taux de maintien des jeunes par secteur d'activité et par niveau de formation

	Alimentation	BTP	Fabrication	Services	Total
Niveau 3	37%	49%	42%	42%	42%
Niveau 4	40%	60%	51%	47%	51%
Niveau 5	36%	59%	52%	56%	56%
Total	37%	54%	48%	45%	47%

Source : MEN-MESR DEPP, IPA 2018. Champ : apprentis ayant préparé un diplôme de formation à un métier de l'artisanat. Traitement ISM.

Plus de la moitié (56%) des apprentis formés à un métier sont en contrat à durée indéterminée (une proportion équivalente à celle des autres apprentis). Le taux de CDI est encore plus élevé pour les apprentis de l'artisanat embauchés dans l'entreprise où ils ont effectué leur apprentissage (74%).

17% des ex-apprentis sont en CDD 7 mois après la fin de leur formation, 11% sont en intérim, 5% sont en contrat de professionnalisation et 2% se sont installés à leur compte. 34% des jeunes sortants ont déménagé pour des raisons professionnelles 7 mois après la fin de leur formation.

Part des jeunes en CDI, par niveau de formation, parmi les jeunes en emploi

	Jeunes ayant préparé un diplôme de l'artisanat		Jeunes ayant préparé un diplôme ne relevant pas de l'artisanat	
	En CDI	Autres	En CDI	Autres
Niveau 3	50%	50%	51%	49%
Niveau 4	62%	38%	52%	48%
Niveau 5	65%	35%	50%	50%
Total	56%	44%	56%	44%

Source : MEN-MESR DEPP, IPA 2018. Traitement ISM.



II. Les parcours d'entrée et de formation aux métiers poursuivent leur diversification

2.1 Les politiques de formation des secteurs d'activité sont multifformes

La carte des formations diplômantes préparées en apprentissage est à multiples combinaisons.

Avec 57% des effectifs formés, le CAP demeure en 2017-2018 le principal diplôme permettant l'accès à l'exercice des métiers, même si la part d'apprentis de l'artisanat tend à diminuer dans ce diplôme (elle était de 61% en 2012-2013). La majorité des apprentis en CAP (60%), toutes spécialités confondues, sont d'ailleurs employés en entreprise artisanale.

Concernant les diplômes de niveau 4, les effectifs d'apprentis sont disséminés dans plusieurs types de diplômes : le Brevet Professionnel est le diplôme le plus fréquemment préparé (15% des apprentis de l'artisanat), devant le BAC Pro (9%), le BTM (2%, surtout répandu dans les spécialités de l'alimentation) et le BMA (15% d'apprentis au total).

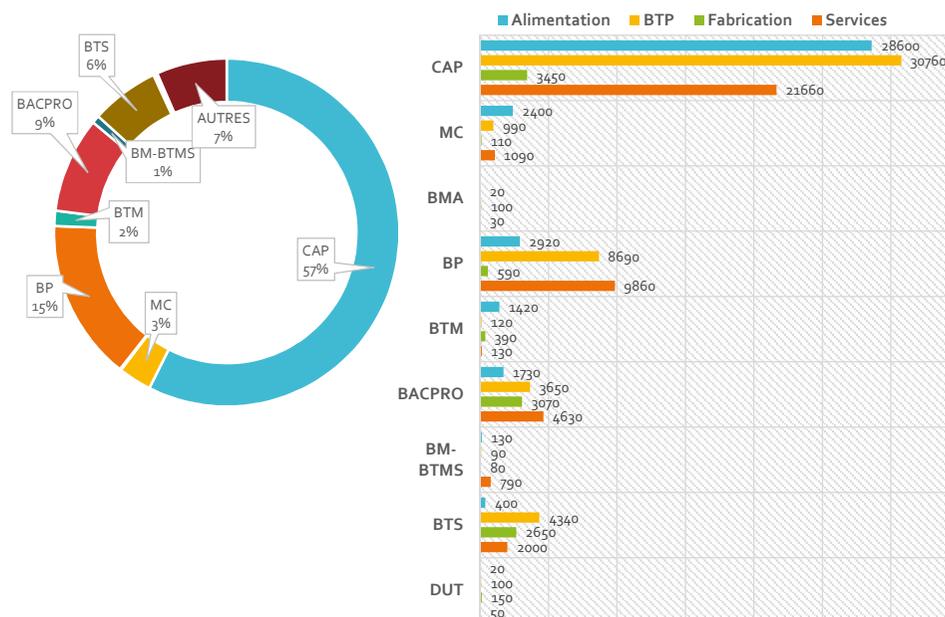
Le Brevet Professionnel a donc bien résisté dans le panorama des formations en cours dans les entreprises artisanales et, nous allons le voir, le cursus CAP-BP reste prédominant dans de nombreuses filières.

Le nombre d'apprentis en entreprise artisanale préparant un Bac Pro (13.100 en 2017-2018) représente néanmoins 30% du total des apprentis en Bac Pro durant cette année scolaire.

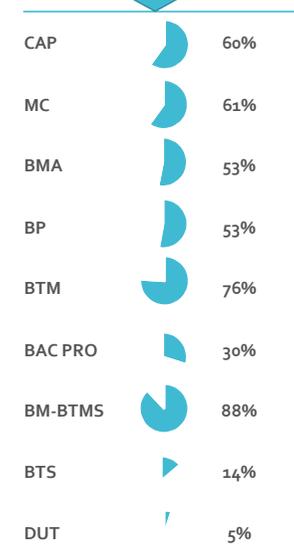
Concernant les diplômes post-bac, le Brevet de Maîtrise (BM) et le Brevet Technique des Métiers Supérieur (BTMS) sont principalement préparés dans des entreprises artisanales de moins de 20 salariés (mais ils ne sont que 1100 au total).

La majeure partie des apprentis de l'artisanat en niveau postbac prépare un BTS : ces 9400 apprentis de l'artisanat en BTS représentent 14% du total des effectifs d'apprentis en BTS. Le DUT est très peu présent dans les entreprises artisanales (320 apprentis).

Répartition des apprentis en entreprise artisanale par type de diplôme



Part des apprentis en entreprise artisanale dans l'effectif de chaque diplôme



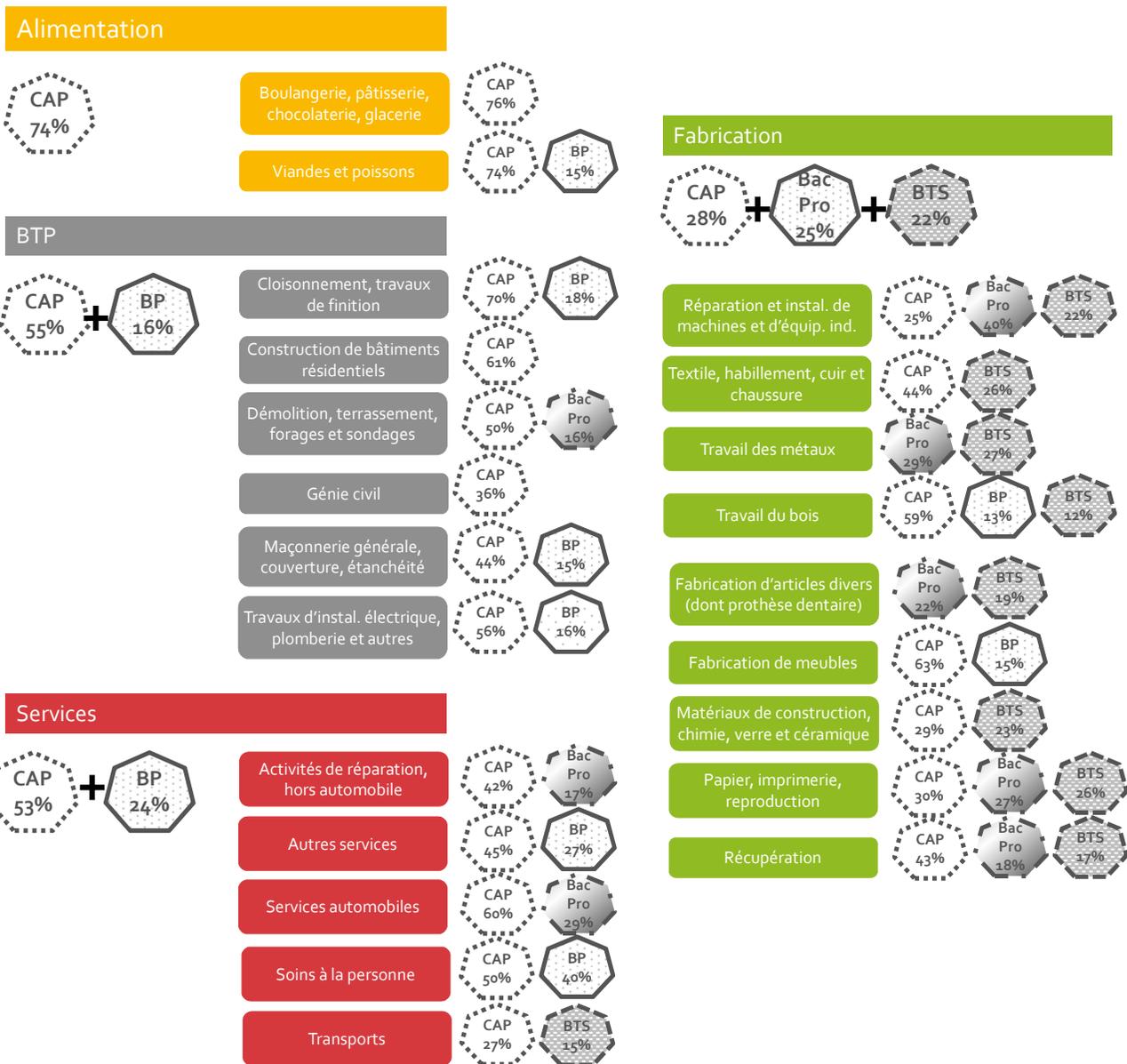
Dans de nombreux secteurs, le parcours principal reste construit autour du binôme CAP/BP. C'est notamment le cas :

- dans les métiers de la viande ;
- les travaux du bâtiment ;
- les soins à la personne ;
- les autres services (comme la fleuristerie) ;
- la fabrication de meubles et le travail du bois.

Certaines filières sectorielles présentent cependant des schémas singuliers :

- dans les travaux de démolition/terrassement/forages et sondages, ainsi que pour les services automobiles, deux diplômes d'entrée coexistent : le CAP (60%) et le Bac Pro (29%).
- dans la plupart des secteurs de la fabrication, l'entrée privilégiée est le Bac Pro ou le BTS : Fabrication de prothèse dentaire, travail des métaux et du bois, réparation et installation de machines et d'équipements industriels.

Principaux diplômes préparés par les apprentis de l'artisanat par secteur (en part d'apprentis du secteur)



Source : MEN-MESR DEPP, SIFA 2017-2018. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, en France entière. Traitement ISM. - Clé de lecture . Dans l'alimentation



L'apprentissage dans les métiers d'art* et du patrimoine bâti

Les métiers d'art sont exercés principalement par des entreprises artisanales (elles représentent 79% du total des entreprises actives dans une activité de métier d'art**).

Dans les filières des arts du spectacle et du jeu, du bois, du cuir, de la facture instrumentale, du métal, de la bijouterie-joaillerie-orfèvrerie-horlogerie, de la photographie et de l'imprimerie d'art, de la terre, du textile et de la mode et du verre, l'offre de diplômes est très développée : plus de 140 spécialités sont dénombrées, mais la moitié d'entre elles tombent en désuétude (50 diplômes n'ont enregistré aucun candidat en 2017).

Le poids de la filière de l'apprentissage est minoritaire dans la transmission de ces savoir-faire séculaires : sur l'ensemble des publics issus des formations diplômantes en 2017, l'apprentissage forme 12% des effectifs. 60% des candidats à l'obtention des diplômes sont issus de la filière scolaire, 15% de la formation continue, 13% des présents aux examens sont des candidats libres.

En 2017-2018, un total de 2200 apprentis étaient en cours de formation dans ces filières, dont 1250 dans des entreprises artisanales (soit 57%). Les effectifs sont demeurés globalement stables entre 2013 et 2016 ; une forte hausse est même observée en 2017-2018 dans les inscriptions en première année de diplôme (+10%). Le moindre développement de l'apprentissage dans ces métiers trouve son origine dans deux facteurs principaux :

- l'offre de formation par apprentissage est rare et inégalement répartie dans les régions : les trois principaux pôles sont l'Île-de-France, les Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes. Les contraintes de mobilité limitent de facto les possibilités de formation en apprentissage.
- 80% des entreprises dans ces secteurs sont unipersonnelles (sans salarié, majoritairement des micro-entrepreneurs, ce qui restreint la possibilité de formation d'apprentis).

Les apprentis préparent majoritairement un CAP (pour les deux-tiers des effectifs). Ils sont plus âgés que les autres apprentis de l'artisanat (seulement 17% sont mineurs). Cette caractéristique d'âge indique que les apprentis des métiers d'art intègrent ces formations plus tardivement, dans le cadre d'une réorientation (1 apprenti sur 10 est âgé de 26 ans ou plus). Par ailleurs, la part de femmes est élevée (46%) et en progression.

Les métiers du patrimoine bâti, mis en lumière récemment par le chantier de reconstruction de la Cathédrale Notre-Dame de Paris, sont encore plus largement préparés dans les entreprises artisanales : 6000 apprentis y ont terminé leur formation en 2017-2018, soit environ 80% du total des apprentis dans ces spécialités. A noter : toutes les entreprises préparant des apprentis aux spécialités de maçon, couvreur et charpentier bois n'interviennent pas dans des chantiers de rénovation du patrimoine bâti. Les apprentis formés directement à ce type de travaux sont donc minoritaires.

Diplômes		Nombre d'apprentis en dernière année de diplôme en 2017-2018	Part des apprentis de l'artisanat
CAP et BP	Maçon	2850	82 %
CAP et BP	Couvreur	1500	87 %
CAP et BP	Charpentier bois	980	84 %
MC	Zinguerie	310	88 %
CAP, BMA, BTM, BTMS	Ebéniste	220	75 %
CAP, Bac Pro et BP	Métiers de la pierre, tailleur de pierre et marbrier du bâtiment et de décoration	80	74 %
CAP et BMA	Ferronnier d'art	30	92 %
CAP	Vitrailliste	20	89 %
Bac pro	Intervention sur le patrimoine bâti	10	79 %
CAP	Staffeur ornemaniste	10	70 %
CAP	Doreur à la feuille ornemaniste	10	60 %
Bac pro	Facteur d'orgues organier	10	100 %

Source : MEN-MESR, DEPP, SIFA, Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, en France entière. Traitement ISM.

(*) Voir Institut Supérieur des Métiers, « La formation et l'apprentissage aux métiers d'art », 56 pages, Juillet 2019, en ligne sur le site de l'ISM.

(**) Voir Institut Supérieurs des Métiers, Métiers d'art - Chiffres clés, 21 pages, Mars 2019, en ligne sur le site de l'ISM.

2.2 Importance des parcours de reconversion

Les apprentis de l'artisanat démarrant la préparation d'un diplôme proviennent pour la moitié d'entre eux du collège. Pour ces derniers, il s'agit d'un premier parcours professionnalisant.

Un apprenti sur 5 (20%) est en poursuite d'étude et entreprend la préparation d'un nouveau diplôme après avoir obtenu un autre diplôme de l'enseignement secondaire, voire supérieur.

30% des apprentis présentent un parcours moins linéaire et se réorientent après avoir débuté un autre cursus non finalisé (par exemple en cours de lycée général).

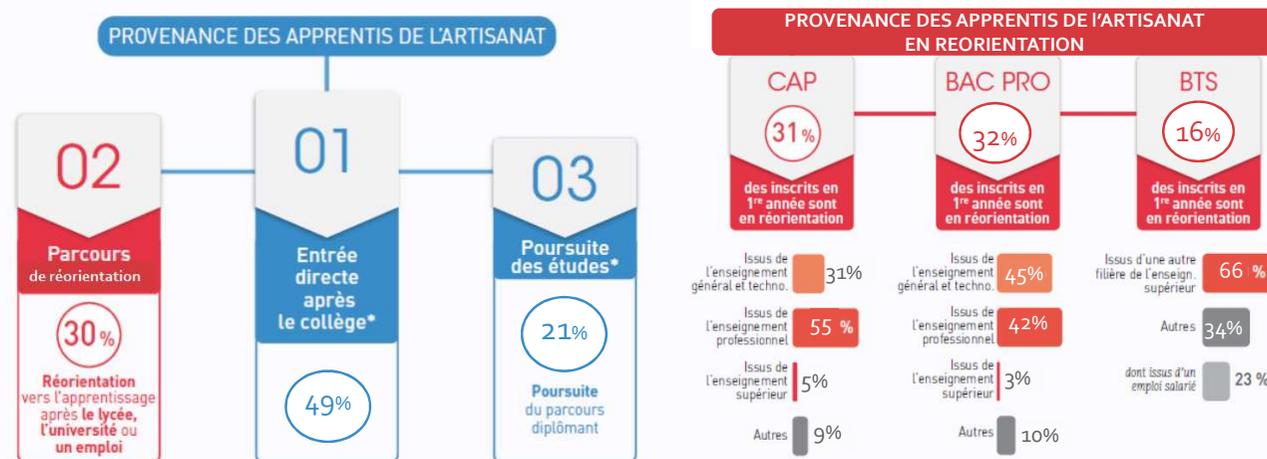
L'importance de ces parcours de réorientation témoigne des aléas de l'orientation scolaire et les tendances d'évolution du système actuel de formation :

- la tendance des nouvelles générations d'élèves à poursuivre le plus loin possible leurs études générales, au moins jusqu'au BAC ;

- sans doute, un manque d'information sur les métiers de l'artisanat et les filières en apprentissage pendant le collège ;
- peut-être, chez certains élèves qui avaient démarré une filière scolaire, des difficultés à trouver un maître d'apprentissage.

Les apprentis en parcours de réorientation et démarrant un CAP ou un BAC PRO proviennent majoritairement de l'enseignement professionnel (il s'agit alors d'un changement de spécialité ou du passage de la voie scolaire à l'apprentissage). Une part importante (31% des inscrits en première année de CAP et 45% en Bac Pro) provient également de l'enseignement général ou technologique.

Concernant les apprentis de l'artisanat démarrant un BTS et en parcours de réorientation, 66% sont issus d'une filière de l'enseignement supérieur et 23% étaient auparavant salariés.



Source : MEN-MESR DEPP, SIFA 2017-2018. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, inscrits en première année, en France entière. Traitement ISM.
N.B. Seuls les diplômes de CAP, Bac Pro et BTS sont pris en compte.

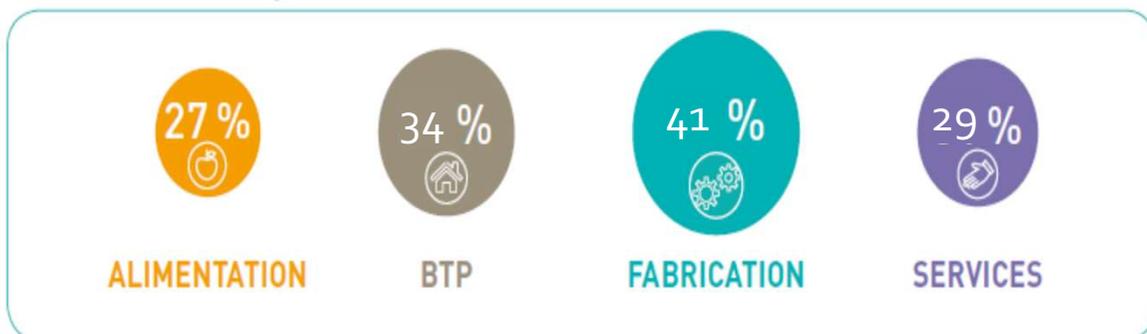
Ces parcours de réorientation sont présents dans tous les secteurs. Ils représentent :

- 27% des inscrits en 1ère année de CAP dans les entreprises artisanales de l'alimentation,
- 29% dans les entreprises artisanales de services
- 34% dans les entreprises artisanales du BTP.

Ils sont encore plus fréquents parmi les apprentis des métiers de fabrication (41% des inscrits en première année de CAP).

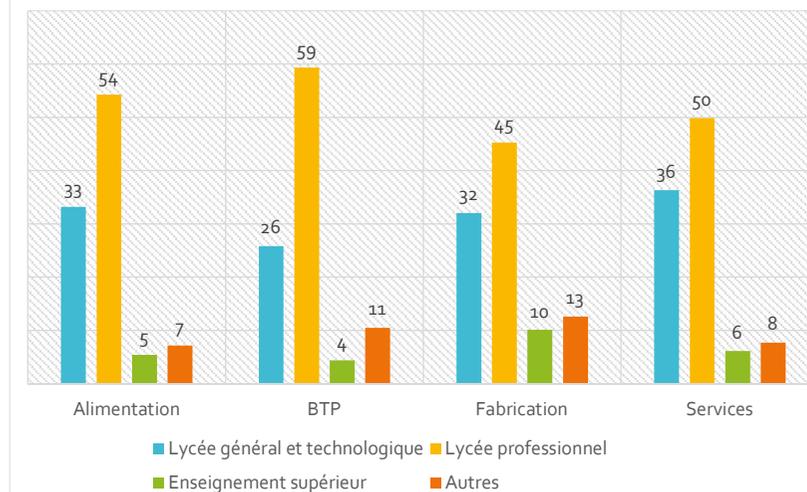
Parmi les apprentis qui changent d'orientation au cours d'un diplôme pour s'inscrire en première année d'un CAP, ils proviennent davantage d'un lycée professionnel ou d'un CFA parmi les apprentis du BTP (59%) et de l'artisanat de l'alimentation (54%) et d'un lycée général ou technologique en ce qui concerne l'artisanat de services (36%). C'est dans l'artisanat de fabrication qu'ils sont les plus nombreux à avoir précédemment débuté une formation de l'enseignement supérieur (13%).

Part des inscrits en première année de CAP en réorientation



Source : MEN-MESR DEPP, SIFA 2017-2018. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, inscrits en première année de CAP, en France entière. Traitement ISM.

Provenance des apprentis en réorientation, inscrit en première année de CAP (en %)



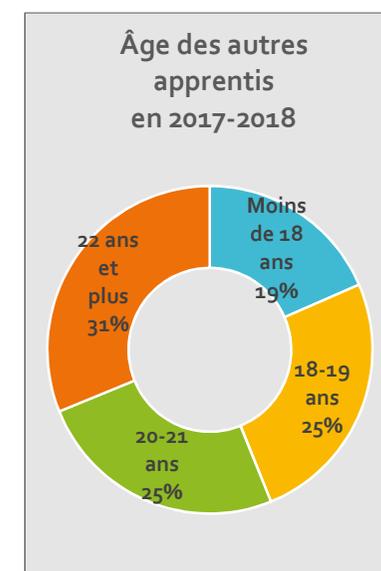
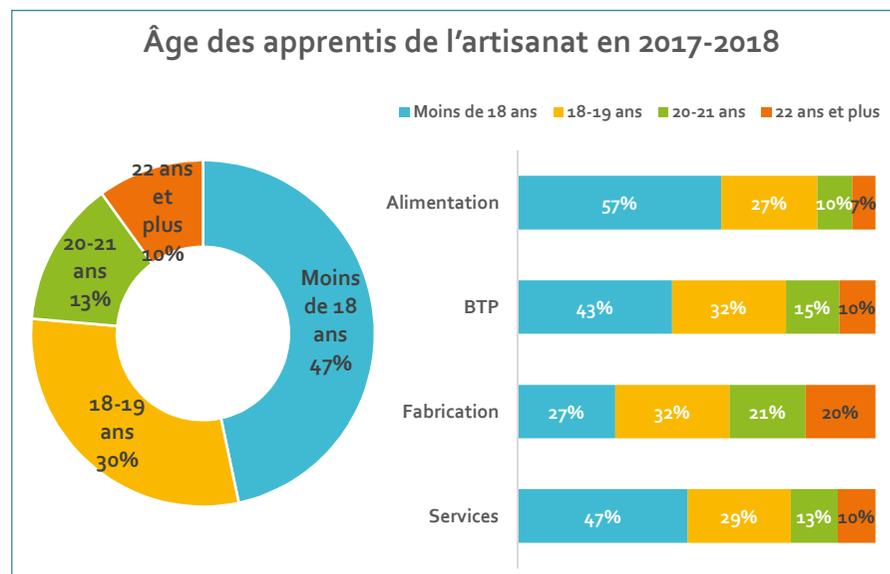
Source : MEN-MESR DEPP, SIFA 2017-2018. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, inscrits en première année de CAP, en France entière. Traitement ISM.

2.3 Ex-collégiens et jeunes adultes apprentis

Des apprentis plus jeunes dans l'artisanat

Près de la moitié des apprentis (47%) employés en entreprise artisanale sont mineurs, alors que ces derniers ne représentent que 19% des apprentis des autres secteurs. L'artisanat se caractérise donc par sa capacité à former et à professionnaliser des jeunes de moins de 18 ans, ce qui s'explique par la nature des diplômes préparés (majoritairement des CAP), mais induit des capacités d'encadrement spécifiques. Au total, ce sont ainsi 67000 apprentis mineurs qui sont employés dans l'artisanat (soit 56% du total des apprentis de moins de 18 ans en 2017-2018, tous secteurs pris en compte, y compris ceux qui ne relèvent pas de l'artisanat).

Cette caractéristique concerne plus spécifiquement les secteurs de l'alimentation (57% des apprentis sont mineurs), des services (47%) et du BTP (43%). Les apprentis de l'artisanat de fabrication sont plus âgés (seuls 27% ont moins de 18 ans), les diplômes préparés dans ces métiers étant majoritairement de niveau BAC ou supérieur.



Source : MEN-MESR DEPP, SIFA 2017-2018. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, France entière. Traitement ISM

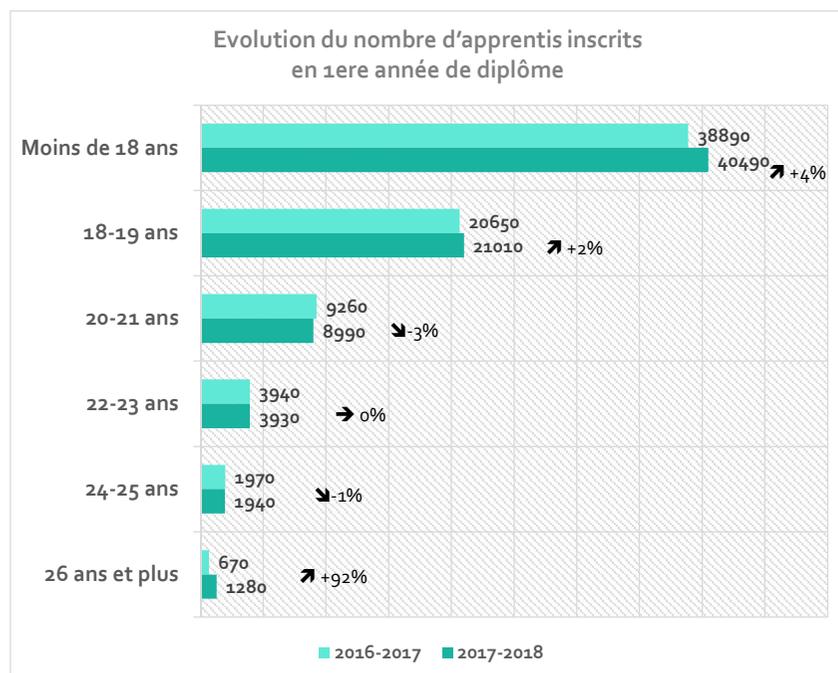
Une forte progression des effectifs d'apprentis mineurs et des 26 ans et plus

En 2017-2018, l'évolution des entrées en apprentissage a concerné plus souvent des mineurs (leurs effectifs progressent de 4%) et des jeunes de 26 ans et plus dont le nombre double (il passe de 670 en 2016-2017 à 1.280 en 2017-2018, soit une hausse de +92%). Au total, 2.530 apprentis de 26 ans et plus sont employés dans l'artisanat.

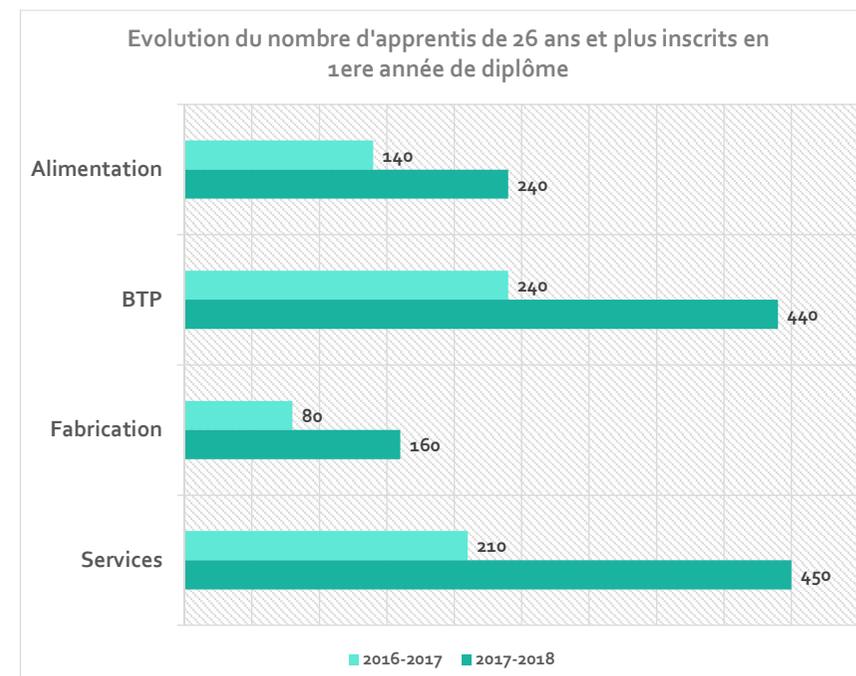
Si la part des 26 ans et plus reste modeste dans l'ensemble des apprentis de l'artisanat (ils représentent moins de 2% des inscrits en première année de diplôme en 2017-2018), l'ouverture de l'apprentissage aux plus de 25 ans généralisée par la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, a donc un impact bien visible.

Tous les secteurs bénéficient de cette nouvelle disposition. Les apprentis de 26 ans et plus se répartissent dans les différents niveaux de diplôme (47% se sont inscrits en CAP).

Les principaux secteurs d'emplois sont : ① la coiffure (170 apprentis inscrits) ; ② la boulangerie-pâtisserie (120) ; ③ le commerce de fleurs (90) ; ④ les travaux d'installation électrique (60) ; ⑤ la menuiserie bois (60) ; ⑥ les ambulances (50) ; ⑦ la boucherie-charcuterie (50) ; ⑧ la réparation automobile (50) ; ⑨ les travaux d'aménagement paysager (50).



Source : MEN-MESR DEPP, SIFA. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, inscrits en première année, en France entière. Traitement ISM.



Source : MEN-MESR DEPP, SIFA. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, inscrits en première année et âgés de 26 ans et plus, en France entière. Traitement ISM.



Les femmes dans l'apprentissage

De façon générale, la filière de l'apprentissage est moins attractive pour les femmes que pour les hommes : les apprenties représentent un tiers de l'ensemble des effectifs (tous secteurs), 27% dans l'artisanat, et 37% dans les autres secteurs de l'économie.

Au sein de l'artisanat, la mixité du recrutement est toutefois très variable d'un secteur à l'autre. Les apprenties sont majoritaires dans les services (57% des effectifs). Leur part progresse dans l'artisanat de l'alimentation (30%), mais elle reste plus faible dans les activités de fabrication (16%) et du BTP (4%).

Dans les services, les secteurs employant le plus grand nombre d'apprenties sont la coiffure, les soins de beauté et le commerce de fleurs. Ces trois secteurs comptent d'ailleurs parmi les plus féminisés (la part des femmes parmi les apprenties est respectivement de 88%, 99% et 83%).

Dans l'alimentation, la Boulangerie-pâtisserie forme 8710 apprenties, la pâtisserie 1390 et la boucherie-charcuterie 460.

Palmarès des activités employant le plus grand nombre d'apprenties

	Nombre d'apprenties	% de femmes parmi les apprentis
1 Coiffure	15 430	88%
2 Boulangerie-pâtisserie	8 710	33%
3 Soins de beauté	4 040	99%
4 Commerce de fleurs	2 610	83%
5 Pâtisserie	1 390	44%
6 Réparation automobile	750	6%
7 Travaux de peinture	610	14%
8 Boucherie-charcuterie	460	8%
9 Prothèse médicale	350	49%
10 Aménagement paysager	280	4%

Source : MEN-MESR DEPP, SIFA 2017-2018. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, en France entière. Traitement ISM.

Secteur	Part des apprenties en 2012-2013	Part des apprenties en 2016-2017	Part des apprenties en 2017/2018
Alimentation	28%	29%	30%
BTP	3%	4%	4%
Fabrication	17%	16%	16%
Services	62%	59%	57%
Ensemble artisanat	25%	27%	27%
Autres secteurs	/	37%	37%

Source : MEN-MESR DEPP, SIFA 2017-2018. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, en France entière. Traitement ISM.

Bien qu'à recrutement majoritairement masculin, le secteur de la réparation automobile forme près de 750 apprenties et 610 apprenties suivent un cursus dans celui des travaux de peinture du bâtiment (il s'agit du secteur le plus féminisé du BTP).

Dans l'artisanat de fabrication, certaines activités forment une large part d'apprenties, comme la prothèse médicale (49% d'apprenties), la fabrication de vêtements (80%) et de nombreux métiers d'art (maroquinerie, bijouterie-joaillerie-photographie...).

Palmarès des activités enregistrant le plus grand taux d'apprenties

	Nombre d'apprenties	% de femmes parmi les apprentis
1 Soins de beauté	4 040	99%
2 Coiffure	15 430	88%
3 Commerce de fleurs	2 610	83%
4 Fab. de vêtements	70	80%
5 Fab. de chaussures	20	74%
6 Fab. de parfums	50	73%
7 Fab. maroquinerie	60	67%
8 Fab. bijouterie-joaillerie	90	65%
9 Photographie	80	57%
10 Fab. glaces et sorbet	21	54%

Source : MEN-MESR DEPP, SIFA 2017-2018. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, en France entière. Traitement ISM.

2.4 Apprentissage et formation tout au long de la vie

Les principaux diplômes formant aux métiers de l'artisanat sont préparés majoritairement en apprentissage, à l'exception des diplômes aux métiers de fabrication. Dans la plupart des cas, les apprentis sont majoritairement employés dans les entreprises artisanales.

Les autres filières de formation sont plus ou moins développées selon les secteurs :

- la voie scolaire est plus développée dans les métiers de service et de fabrication ;
- La formation continue a désormais un poids non négligeable (elle permet de former des demandeurs d'emploi, salariés à ces diplômes) ;
- En revanche, la Validation des Acquis d'Expériences (VAE) reste peu utilisée par les professionnels.

Dans l'artisanat de l'alimentation, environ 4 candidats sur 5 aux diplômes sont formés par apprentissage, pour la plupart en entreprise artisanale, à l'exception du CAP Chocolatier confiseur et du CAP Boucher pour lesquels il existe des secteurs de formation connexes. La formation initiale par voie scolaire est peu développée sauf pour le CAP Employé de vente en produits alimentaires (22% des effectifs sont formés par voie scolaire), le CAP Pâtissier (17%) ou le CAP Chocolatier confiseur (14%). Les candidats en formation continue sont également nombreux à se former aux CAP Boucher (21%), CAP Pâtissier (20%) CAP Boulanger et Charcutier-traiteur (14%), ce qui témoigne de l'importance des reconversions dans ces métiers.

Principaux diplômes préparant aux métiers de l'alimentation

	Apprentis		Elèves formés par voie scolaire ⁽²⁾	Candidats en formation continue ⁽²⁾	Candidats en VAE ⁽²⁾	Total
	Total d'apprentis ⁽²⁾	Dont apprentis des TPE artisanales ⁽¹⁾				
CAP Pâtissier	5731 (63%)	 76%	1571 (17%)	1806 (20%)	23	9131 (100%)
CAP Boulanger	4916 (77%)	 81%	558 (9%)	890 (14%)	21	6385 (100%)
CAP Vente : prod. alimentaires	2887 (74%)	 66%	839 (22%)	167 (4%)	7	3900 (100%)
CAP Boucher	3013 (79%)	 53%	0 (0%)	785 (21%)	18	3816 (100%)
MC Pâtisserie, glacerie, chocol.	1478 (89%)	 89%	62 (4%)	121 (7%)	0	1661 (100%)
CAP Charcutier traiteur	950 (84%)	 69%	18 (2%)	155 (14%)	2	1125 (100%)
BP Boulanger	904 (94%)	 90%	0 (0%)	44 (5%)	13	961 (100%)
CAP Chocolatier confiseur	688 (77%)	 42%	121 (14%)	80 (9%)	1	890 (100%)
MC Boulangerie spécialisée	580 (96%)	 99%	0 (0%)	27 (4%)	0	607 (100%)
BP Boucher	487 (90%)	 86%	0 (0%)	39 (7%)	14	540 (100%)

Sources : (1) MEN-MESR DEPP, SIFA 2017-2018. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, inscrits en dernière année de diplôme, en France entière. Traitement ISM. (2) CEREQ/Reflet 2017. Champ : élèves et apprentis (tous secteurs d'emploi) en dernière année de diplôme en France entière.

Dans les diplômes du BTP, la filière scolaire est plus développée pour les CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques (52% des sortants sont issus de la voie scolaire), ainsi que le CAP fabricant de menuiserie, mobilier et agencement (41%). Le Bac Pro Aménagement paysager est également majoritairement préparé par la voie scolaire (68%).

Pour tous les diplômes, la grande majorité des apprentis formés par apprentissage sont employés dans les entreprises artisanales de moins de 20 salariés.

La filière de formation continue dans ces diplômes est par ailleurs importante, notamment dans les CAP Charpentier Bois (21%) et Installateur Thermique (19%).

La VAE est très peu développée.

Principaux diplômes préparant aux métiers du BTP

	Apprentis		Elèves formés par voie scolaire ⁽²⁾	Candidats en formation continue ⁽²⁾	Candidats en VAE ⁽²⁾	Total
	Total d'apprentis ⁽²⁾	Dont apprentis des TPE artisanales ⁽¹⁾				
CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques	1889 (32%)	 73%	3089 (52%)	934 (16%)	16	5928 (100%)
CAP Maçon	2580 (66%)	 84%	934 (24%)	400 (10%)	8	3922 (100%)
CAP Peintre applicateur de revêtements	1842 (53%)	 77%	1194 (34%)	455 (13%)	16	3507 (100%)
CAP Installateur sanitaire	2103 (61%)	 71%	926 (27%)	389 (11%)	12	3430 (100%)
CAP Menuisier fabricant	1515 (45%)	 69%	1410 (41%)	481 (14%)	4	3410 (100%)
CAP Installateur thermique	1889 (60%)	 52%	665 (21%)	589 (19%)	3	3146 (100%)
Bac Pro Aménagement paysager	1013 (32%)	 64%	2115 (68%)	0 (0%)	0	3128 (100%)
CAP Couvreur	1326 (78%)	 99%	176 (10%)	199 (12%)	6	1707 (100%)
CAP Charpentier bois	937 (64%)	 80%	217 (15%)	303 (21%)	0	1457 (100%)
BP Monteur en instal. du génie clim. et sanitaire	1001 (94%)	 67%	0 (0%)	56 (5%)	9	1066 (100%)

Sources : (1) MEN-MESR DEPP, SIFA 2017-2018. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, inscrits en dernière année de diplôme, en France entière. Traitement ISM. (2) CEREQ/Reffet 2017. Champ : élèves et apprentis (tous secteurs d'emploi) en dernière année de diplôme en France entière.

Dans l'artisanat des services, la formation en apprentissage est majoritaire au sein des Brevets Professionnels, ainsi que pour le CAP Peinture en carrosserie (61%). Ces apprentis sont essentiellement formés au sein d'entreprises artisanales de moins de 20 salariés. Pour ces métiers, d'autres secteurs connexes de formation existent comme le commerce automobile ou le commerce de parfumerie.

La part des sortants issus de la voie scolaire est relativement élevée. Elle atteint 71% pour le Bac Pro Maintenance des voitures particulières, 70% pour le CAP Esthétique cosmétique parfumerie, 58% pour le CAP Maintenance des voitures particulières et 51% pour le CAP Réparation des carrosseries.

La formation continue est également bien développée dans ces métiers, notamment en ce qui concerne le CAP Fleuriste (23%) et le BP Esthétique cosmétique parfumerie (22%).

La VAE est marginale dans ces métiers sauf pour ce qui concerne l'obtention du Brevet Professionnel de Coiffure : 621 candidats se sont présentés à l'examen par ce biais, soit 11% des candidats.

Principaux diplômes préparant aux métiers de services

	Apprentis		Elèves formés par voie scolaire ⁽²⁾	Candidats en formation continue ⁽²⁾	Candidats en VAE ⁽²⁾	Total
	Total d'apprentis ⁽²⁾	Dont apprentis des TPE artisanales ⁽¹⁾				
CAP Maintenance des voitures particulières	3900 (37%)	 49%	6247 (58%)	552 (5%)	15	10714
CAP Coiffure	4376 (48%)	 98%	3772 (41%)	921 (10%)	76	9145
CAP Esthétique cosmétique parfumerie	1068 (13%)	 76%	5694 (70%)	1322 (16%)	44	8128
Bac Pro Maintenance des voitures particulières	1840 (27%)	 54%	4809 (71%)	49 (1%)	37	6735
CAP Réparation des carrosseries	1761 (46%)	 64%	1971 (51%)	110 (3%)	3	3845
CAP Fleuriste	703 (43%)	 94%	558 (34%)	386 (23%)	4	1651
CAP Peinture en carrosserie	985 (61%)	 41%	501 (31%)	120 (8%)	5	1611
BP Esthétique cosmétique parfumerie	1188 (76%)	 75%	0 (0%)	342 (22%)	25	1555
BP Fleuriste	596 (97%)	 82%	0 (0%)	2 (0%)	19	617
CAP Maintenance des motocycles	335 (27%)	 23%	825 (68%)	56 (5%)	4	1220

Sources : (1) MEN-MESR DEPP, SIFA 2017-2018. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, inscrits en dernière année de diplôme, en France entière. Traitement ISM. (2) CEREQ/Reflét 2017. Champ : élèves et apprentis (tous secteurs d'emploi) en dernière année de diplôme en France entière.

Les diplômes de l'artisanat de fabrication se distinguent par le moindre développement de la filière de formation par apprentissage. Les apprentis dans ces diplômes sont par ailleurs formés majoritairement dans les PME et les grandes entreprises, même si l'artisanat forme une part non négligeable des effectifs d'apprentis (par exemple plus d'un tiers des apprentis en Bac Pro Technicien en chaudronnerie industrielle ou en Bac Pro Technicien d'usinage).

C'est la filière scolaire qui forme la majorité des sortants dans ces diplômes.

La part de sortants de formation continue est plus importante pour les métiers du bois et pour les spécialités du travail des métaux, ainsi que pour la prothèse dentaire (24%). Le principal diplôme de gestion préparé dans l'artisanat de fabrication, le BTS Assistant de gestion de PME PMI, est préparé pour près d'un tiers des effectifs sortants par la formation continue. Nombreux sont également les candidats à l'obtention de ce diplôme par le biais de la VAE.

Principaux diplômes des métiers de fabrication

	Apprentis		Elèves formés par voie scolaire ⁽²⁾	Candidats en formation continue ⁽²⁾	Candidats en VAE ⁽²⁾	Total
	Total d'apprentis ⁽²⁾	Dont apprentis des TPE artisanales ⁽¹⁾				
BTS Assistant de gestion de PME PMI	1746 (14%)	 5%	6012 (50%)	3666 (30%)	664	12088
BTS Maintenance des systèmes de production	1893 (46%)	 6%	1644 (40%)	333 (8%)	228	4098
CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement	1515 (45%)	 16%	1410 (41%)	481 (14%)	4	3410
Bac Pro Technicien en chaudronnerie industrielle	995 (33%)	 36%	1970 (65%)	44 (1%)	20	3029
Bac Pro Technicien d'usinage	518 (23%)	 36%	1628 (71%)	134 (6%)	21	2301
CAP Serrurier métallier	768 (37%)	 31%	1171 (56%)	148 (7%)	3	2090
BTS Conception des processus de réalisation de produits : production serielle	467 (32%)	 42%	897 (62%)	33 (2%)	49	1446
BTS Conception et réalisation en chaudronnerie indust.	390 (48%)	 37%	373 (46%)	36 (4%)	20	819
Bac Pro Maintenance des équipements ind.	907 (13%)	 1%	5868 (82%)	305 (4%)	38	7118

Sources : (1) MEN-MESR DEPP, SIFA 2017-2018. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, inscrits en dernière année de diplôme, en France entière. Traitement ISM. (2) CEREQ/Reffet 2017. Champ : élèves et apprentis (tous secteurs d'emploi) en dernière année de diplôme en France entière.

2.5 L'apprentissage, principale voie de renouvellement des emplois

La filière de l'apprentissage demeure donc la principale voie de formation aux métiers de l'artisanat (en dehors des métiers de fabrication également exercés dans l'industrie) et, en conséquence, la principale voie de renouvellement des emplois.

La complémentarité avec la filière scolaire est importante, notamment pour les formations à petits flux où l'offre de formation par apprentissage est rare, les contraintes de mobilité restreignant alors la capacité de formation en apprentissage (nous l'avons vu précédemment dans le cas des formations aux métiers d'art). Il en va de même de la complémentarité avec la formation continue, qui permet de répondre notamment aux nombreux projets de reconversion observés.

La formation « tout au long de la vie » aux métiers de l'artisanat est donc une réalité d'ores-et-déjà observable. L'ensemble des personnes formées (apprentis, élèves stagiaires) est-il suffisant pour répondre aux besoins de renouvellement des emplois ? La question est éminemment complexe à traiter, dans la mesure où les besoins de recrutement peuvent varier d'un métier à l'autre en fonction des départs à la retraite ou bien des taux d'abandon des métiers (ainsi, une proportion de jeunes formés à un métier donné n'exercera jamais ce dernier ; d'autres vont quitter le métier pour un autre au cours de leur carrière professionnelle).

Un indicateur de réponse – certes insuffisant – consiste à rapporter le nombre de jeunes sortant des diplômes de l'Education Nationale au nombre de salariés actifs dans le métier préparé, quels que soient les secteurs et la taille des entreprises employeuses*.

* Le ratio est calculé en rapportant le nombre de présents (apprentis, scolaires, stagiaires de la formation continue) à la session d'examen 2017 au nombre de salariés actifs dans le métier préparé (source INSEE/ DADS 2015). La qualité du ratio dépend de la qualité des postes PCS déclarés par les entreprises. Sans doute faudrait-il prendre en compte également les salariés non qualifiés actifs dans ces mêmes métiers. La nomenclature des professions est néanmoins moins précise pour ces derniers.

Ce taux est variable selon les métiers :

- Il est relativement important dans les métiers de l'alimentation : pour le métier de boulanger-pâtissier par exemple, on compte un sortant de diplôme (apprenti, élève ou stagiaire de la formation continue) pour 4 salariés en poste dans le métier (la base est celle des ouvriers déclarés dans le métier de « boulanger-pâtissier » à travers les DADS) ; le taux est proche pour les métiers de l'esthétique (1 sortant de formation pour 5 salariés).
- Quelques métiers du BTP se distinguent enfin par un taux de renouvellement beaucoup plus faible, notamment ceux de peintre et de maçon.

Plus pertinente sans doute pour l'analyse est la comparaison des taux de renouvellement entre régions, qui peuvent permettre de relever des insuffisances en termes d'effectifs formés.

Des différences régionales sont également visibles. Le dynamisme de la région des Hauts-de-France en matière de formation et d'apprentissage s'observe dans les taux de renouvellement, généralement plus élevés dans cette région, l'Île-de-France affichant généralement les taux les plus faibles.

A titre d'exemples :

- le taux de renouvellement au métier d'esthéticien est deux fois plus élevé en région Sud-Paca qu'en Bretagne.
- Pour le métier de fleuriste, il est trois fois plus élevé dans les Pays de la Loire qu'en région Occitanie.

Taux de renouvellement des salariés par la formation initiale et continue



Source : Cereq/Reflet, Champ: élèves (scolaire et formation continue) apprentis (tous secteurs d'emploi dont secteurs de l'artisanat) candidats à la session d'examen de 2017, France entière. INSEE/DADS 2015. Traitement ISM. (*) Taux de renouvellement: nombre d'élèves (apprentis, scolaires, formation continue) présents à la session d'examen des principaux diplômes préparant à l'exercice du métier rapporté à l'emploi salarié dans le métier.



Annexe méthodologique

Source des données

1) Système d'Information sur la Formation des Apprentis (Enquête SIFA)

Ce tableau de bord tire sa source principale du système d'information sur la formation des apprentis (SIFA), lancé par la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) en 2006. SIFA offre une photographie de la situation des apprentis au 31 décembre de chaque année, sous l'angle de la « formation ». Les données collectées permettent de caractériser le profil des apprentis, des formations suivies et de l'entreprise d'accueil. Le système s'appuie sur une remontée statistique des CFA (et non pas d'un questionnaire), avec un taux de réponse de près de 100 %. L'analyse porte sur les apprentis, en formation au cours de l'année scolaire 2015-2016, et employés dans des entreprises artisanales de moins de 20 salariés.

Ce fichier comprend les données de 410 000 apprentis (soit l'ensemble des apprentis scolarisés au 31 décembre 2017 en France, quels que soient les secteurs d'activité des entreprises d'accueil et les diplômes préparés). Ces données, mises à disposition par voie de convention, ont fait l'objet d'un traitement par l'Institut Supérieur des Métiers, afin d'isoler les apprentis en contrat dans des TPE artisanales (entreprises de moins de 20 salariés immatriculées dans 327 codes d'activités principalement artisanales), soit une population de 147 200 apprentis.

À noter : les données relatives aux codes d'activités et à la taille des entreprises employeuses – qui permettent de définir le périmètre – ne sont pas toujours renseignées (le taux de renseignement global est de 96%). Ces données, manquantes pour trois CFA de Chambres de Métiers et de l'Artisanat, ont été collectées et réintroduites dans la base. Par ailleurs, certaines données manquantes ont été réaffectées :

- quand l'effectif de l'entreprise était manquante, la taille médiane des entreprises employeuses d'apprentis du code d'activité a été affectée ;
- quand le code d'activité était manquant, ce dernier a été réaffecté à partir du diplôme préparé (pour un diplôme, si plus de 60% des apprentis relèvent d'un même code d'activité, alors ce code a été affecté par défaut - ex : code 1071C boulangerie-pâtisserie pour les apprentis en CAP Boulangerie).

Ces retraitements sont permis de réintroduire dans le périmètre environ 3000 apprentis.

Remarque : Le périmètre d'étude est plus large que celui des seuls contrats d'apprentissage enregistrés en Chambres de métiers et de l'artisanat (85 % des apprentis de TPE artisanales ont enregistré leur contrat en Chambres de métiers et de l'Artisanat), ou de celui des apprentis formés dans leurs CFA (42 % des apprentis de TPE artisanales sont formés dans des CFA de Chambres de Métiers et de l'Artisanat).

2. Analyse des données de l'enquête Insertion Professionnelle des Apprentis (IPA)

Pour ce qui concerne le chapitre sur l'accès à l'emploi des apprentis de l'artisanat, la source utilisée est l'enquête Insertion Professionnelle des Apprentis (IPA), également menée par la (DEPP). Cette enquête a pour objectif de mesurer l'insertion professionnelle des apprentis, sept mois après leur sortie d'apprentissage.

L'analyse porte sur les jeunes sortis de l'apprentissage en juin 2017 (il s'agit donc de la génération ayant précédé celle étudiée dans SIFA) et leur situation au 1^{er} février 2018. Il s'agit des jeunes sortants ne poursuivant pas d'études

Un échantillon de près de 20 000 apprentis ayant préparé un diplôme de l'artisanat a été circonscrit.

Le fichier IPA ne permettant pas d'identifier directement les apprentis formés dans des TPE artisanales, la population étudiée ici a été choisie à partir :

- des apprentis ayant préparé l'un des 167 diplômes préparant à un métier de l'artisanat ;
- et des apprentis scolarisés précédemment dans l'un des 448 CFA recevant principalement des apprentis d'entreprises artisanales.

Ces deux périmètres forment notre base d'analyse pour l'enquête IPA.

Périmètre

Le périmètre est celui des TPE de l'artisanat : figurent dans ce champ les entreprises de moins de 20 salariés immatriculées dans 326 codes NAF pour lesquelles existe une correspondance totale avec la NAFA, ainsi que les entreprises de moins de 20 salariés du code 8130Z (services d'aménagement paysager).

CODES PRIS EN COMPTE (par grands secteurs et sous-secteurs)

ALIMENTATION

- **Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie et glacerie** : 1052Z 1071A 1071C 1071D 1072Z 1082Z
- **Viandes et poissons** : 1011Z 1012Z 1013A 1013B 1020Z 4722Z 4723Z
- **Autres activités de l'alimentation** : 1031Z 1032Z 1039A 1039B 1041A 1041B 1042Z 1051A 1051B 1051C 1051D 1061A 1061B 1062Z 1073Z 1081Z 1083Z 1084Z 1085Z 1086Z 1089Z 1091Z 1092Z 1101Z 1102A 1103Z 1104Z 1105Z 1106Z 1107A 1107B

À noter : les codes 4781Z (vente de produits alimentaires sur les marchés) et 5610C (restauration rapide) ne sont pas retenus, dans la mesure où ils ne relèvent que partiellement de l'artisanat.

FABRICATION

- **Textiles, habillement, cuir et chaussure** : 1310Z 1320Z 1330Z 1391Z 1392Z 1393Z 1394Z 1395Z 1396Z 1399Z 1411Z 1412Z 1413Z 1414Z 1419Z 1420Z 1431Z 1439Z 1511Z 1512Z 1520Z
- **Travail du bois** : 1610A 1610B 1621Z 1622Z 1623Z 1624Z 1629Z
- **Papier, imprimerie, reproduction** : 1711Z 1712Z 1721A 1721B 1721C 1722Z 1723Z 1724Z 1729Z 1812Z 1813Z 1814Z 1820Z
- **Matériaux de construction, chimie, verre et céramique** : 0729Z 0811Z 0812Z 0891Z 0892Z 0893Z 0899Z 0990Z 2011Z 2012Z 2013A 2013B 2014Z 2015Z 2016Z 2017Z 2020Z 2030Z 2041Z 2042Z 2051Z 2052Z 2053Z 2059Z 2060Z 2211Z 2219Z 2221Z 2222Z 2223Z 2229A 2229B 2311Z 2312Z 2313Z 2314Z 2319Z 2320Z 2331Z 2332Z 2341Z 2342Z 2343Z 2344Z 2349Z 2351Z 2352Z 2361Z 2362Z 2363Z 2364Z 2365Z 2369Z 2370Z 2391Z 2399Z
- **Travail des métaux** : 2410Z 2420Z 2431Z 2432Z 2433Z 2434Z 2441Z 2442Z 2443Z 2444Z 2445Z 2446Z 2451Z 2452Z 2453Z 2454Z 2511Z 2512Z 2521Z 2529Z 2530Z 2540Z 2550A 2550B 2561Z 2562A 2562B 2571Z 2572Z 2573A 2573B 2591Z 2592Z 2593Z 2594Z 2599A 2599B 2811Z 2812Z 2813Z 2814Z 2815Z 2821Z 2822Z 2823Z 2824Z 2825Z 2829A 2829B 2830Z 2841Z 2849Z 2891Z 2892Z 2893Z 2894Z 2895Z 2896Z 2899A 2899B 2910Z 2920Z 2931Z 2932Z 3011Z 3012Z 3020Z 3030Z 3040Z 3091Z 3092Z 3099Z
- **Fabrication de meubles** : 3101Z 3102Z 3103Z 3109A 3109B
- **Fabrication d'articles divers** : 2611Z 2612Z 2620Z 2630Z 2640Z 2651A 2651B 2652Z 2660Z 2670Z 2680Z 2711Z 2712Z 2720Z 2731Z 2732Z 2733Z 2740Z 2751Z 2752Z 2790Z 3211Z 3212Z 3213Z 3220Z 3230Z 3240Z 3250A 3250B 3291Z 3299Z
- **Réparation et installation de machines et d'équipements industriels** : 3311Z 3312Z 3313Z 3314Z 3315Z 3316Z 3317Z 3319Z 3320A 3320B 3320C 3320D
- **Récupération** : 3831Z 3832Z 3900Z

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

- **Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels** : 4120A 4120B
- **Génie civil** : 4211Z 4212Z 4213A 4213B 4221Z 4222Z 4291Z
- **Démolition, terrassement, forages, sondages** : 4311Z 4312A 4312B 4313Z
- **Maçonnerie générale, couverture, étanchéification** : 4391A 4391B 4399A 4399B 4399C 4399D 4399E 8130Z
- **Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation** : 4321A 4321B 4322A 4322B 4329B
- **Cloisonnement, travaux de finition** : 4329A 4331Z 4332A 4332B 4332C 4333Z 4334Z 4339Z

SERVICES

- **Services automobiles** : 4520A 4520B 4540Z 7120A
- **Transports** : 4932Z 4942Z 8690A
- **Activités de réparations (hors automobile)** : 9511Z 9512Z 9521Z 9522Z 9523Z 9524Z 9525Z 9529Z
- **Soins à la personne** : 9602A 9602B
- **Autres services** : 4776Z 7420Z 8020Z 8121Z 8122Z 8129A 8129B 8292Z 9003A 9601A 9601B 9603Z

